

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Jeudi 29 novembre 1956,
à 15 heures

ONZIEME SESSION

Documents officiels

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Sharma (Népal), de M. Unden (Suède), de M. Sasorith (Laos), de M. David (Tchécoslovaquie), de M. Entezam (Iran), de M. Preoteasa (Roumanie) et de M. Fekini (Libye).... 455

Motion d'ordre du représentant de l'Irak..... 471

Président: le prince WAN WATHAYAKON
(Thaïlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. SHARMA (NÉPAL), DE M. UNDEN (SUÈDE), DE M. SASORITH (LAOS), DE M. DAVID (TCHÉCOSLOVAQUIE), DE M. ENTEZAM (IRAN), DE M. PREOTEASA (ROUMANIE) ET DE M. FEKINI (LIBYE)

1. M. SHARMA (Népal) [traduit de l'anglais]: Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole devant cette auguste assemblée. Tout d'abord, je saisis l'occasion qui m'est ainsi offerte de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence. Nous nous réjouissons et nous nous sentons particulièrement fiers de cette élection, en raison des liens culturels qui ont existé de temps immémorial entre nos deux pays.

2. Le Népal, comme vous le savez, est situé entre deux vastes régions, l'Inde et la Chine, qui ont vu grandir et tomber de nombreux empires dans le cours de l'histoire. Cependant, même au milieu des événements changeants et mouvants qui se déroulaient dans les pays voisins, le Népal a su maintenir une existence indépendante avec une constance que l'on n'a pas coutume de rencontrer dans les pays ainsi situés.

3. Le Népal, dont l'histoire remonte à des milliers d'années, a demandé son admission à l'Organisation des Nations Unies dès 1948 mais, comme de nombreux autres pays, il a rencontré des obstacles, par suite de la tension existant entre les grandes puissances. Le droit légitime de mon pays à être admis à l'Organisation n'a été reconnu que tout à la fin de la dixième session. Nous n'avons pu envoyer notre délégation à l'Organisation des Nations Unies immédiatement après notre admission, et c'est maintenant la première fois que nous pouvons prendre part aux délibérations de l'Assemblée. Dans ces conditions, nous nous trouvons naturellement gênés par notre manque de connaissances profondes et d'expérience des conditions de travail de l'Organisation. Cependant, la délégation du Népal est venue ici animée d'un profond sentiment de sincérité et a participé aux activités de l'Organisation des Nations Unies avec beaucoup d'intérêt et d'attention.

4. Situé entre deux vastes domaines de la civilisation asiatique, le Népal est le lieu de rencontre de deux mondes de pensée et de culture distincts. Du point de vue ethnologique, notre pays est plus près de la race robuste du Nord, mais il est plus aisément accessible et sensible aux influences de la civilisation et de la culture du Sud; au cours de sa longue histoire, le Népal a créé un mode de vie nationale et une civilisation qui porte la marque de son génie propre. Sa culture nationale est une synthèse des différentes influences venues non seulement du Nord et du Sud, mais encore de régions plus éloignées, et nous avons conscience de l'avoir formée en réussissant à adapter ces influences aux caractéristiques nationales du Népal, sans que son originalité et son équilibre propres en aient été troublés pour autant.

5. Tout au cours de son histoire, le Népal s'est vivement intéressé à la conduite de ses affaires étrangères. Lorsque l'impérialisme occidental a pénétré en Asie et a commencé à déployer ses tentacules sur le continent, le Népal a ressenti une grande inquiétude, une grande appréhension, et a senti que la solidarité des pays asiatiques représentait le seul remède possible à cette situation. Il est intéressant de rappeler comment un des hommes d'Etat du Népal, le premier ministre Bhimsen Thapa, dont la mémoire nous est chère, avait rêvé, bien en avance sur son temps, d'une confédération asiatique et avait fait parvenir des plans concrets à ce sujet aux cours des empereurs de Chine et d'Iran, et aux puissants rois et princes de l'Inde. Son action, visant à opposer une Asie unie au matérialisme, n'a rencontré que trahisons et échecs. Au milieu du XIX^{ème} siècle l'administration du pays tomba entre les mains d'une famille qui l'isola complètement du monde extérieur. Ce fut pour notre pays le début d'un siècle de grande décadence.

6. La seconde guerre mondiale constitue une étape importante dans l'histoire de l'Asie. Cette guerre donna un élan nouveau à la poussée du nationalisme et du désir de liberté dans la plupart des pays de cette partie du monde et un certain nombre de nations ont secoué le joug étranger et retrouvé leur liberté.

7. En raison de la situation géographique du Népal, notre vie nationale a toujours subi l'influence des événements qui se produisaient en Chine et dans l'Inde. Le bouleversement de la situation politique qui s'est produit en 1951 peut être considéré, sous certains de ses aspects, comme se rattachant étroitement au grand réveil de l'Asie. Les victoires importantes remportées par les forces nationalistes dans l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est ont suscité un désir de liberté dans le cœur des habitants du Népal. Notre regretté roi Tribhuban, en digne descendant du grand Prithvi Narayana Shah, qui a fait d'une multitude d'Etats-cités en guerre les uns contre les autres un Népal unifié et agrandi, a pris des mesures audacieuses pour inaugurer une ère de démocratie et de progrès dans notre pays.

8. L'histoire compte de nombreux exemples de rois courageux, habiles et généreux, mais il ne s'en est jamais trouvé un seul auparavant qui ait risqué sa vie, son trône et la sécurité de sa famille pour donner à son peuple les droits que la démocratie comporte et la liberté. Sa Majesté le roi Mahendra Vir Bikrama Shaha, qui n'a été couronné solennellement qu'en mai dernier, a collaboré étroitement au grand sacrifice consenti par son père et partagé son amour de la démocratie; il s'est consacré et voué au développement de la démocratie et a même fixé une date précise pour des élections générales qui seront les premières de ce genre dans l'histoire du Royaume du Népal.

9. Le Népal est un pays entièrement entouré de terres. Nous n'avons d'accès au monde extérieur qu'à travers le continent indien et les cols enneigés de l'Himalaya. Au sud, nous avons une frontière commune libre et ouverte de 500 milles avec l'Inde. Nous avons aussi une frontière commune de même longueur avec la République populaire de Chine. Le Népal sait que sa sécurité dépend du maintien de liens cordiaux entre ses deux grands voisins, l'Inde et la Chine, et désire ardemment contribuer, dans la faible mesure de ses ressources, à la cause du maintien de l'amitié et de la bonne volonté entre ses voisins, sans chercher à les dresser l'un contre l'autre. Nous désirons avoir les relations les plus amicales possibles avec tous les pays du monde. Nous ne voulons de mal à personne. Nous désirons l'amitié et la bienveillance de tous. Nous croyons à l'élargissement du domaine de nos amitiés.

10. Nous n'admettons pas l'ingérence d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre. Nous sommes hostiles à l'impérialisme, sous quelque forme ou couleur qu'il se présente. Nous sommes hostiles à la présence de troupes étrangères où que ce soit dans le monde. Nous ne croyons pas aux pactes armés et aux alliances militaires, même comme remède préventif à la guerre. Nous sommes partisans du désarmement parce que nous avons vu la course aux armements provoquer deux guerres destructrices au cours d'une seule génération. Nous entendons n'aligner notre politique sur celle d'aucun bloc de puissances, car un pays qui lie sa politique de cette manière risque d'être contraint de se rallier à un camp déterminé en cas de guerre. Cependant, lorsqu'il s'agira de choisir entre le bien et le mal, entre la liberté et l'esclavage ou entre la justice et l'injustice, nous saurons toujours choisir. Nous comptons examiner chaque problème international en lui-même, et agir en conséquence.

11. Permettez-moi d'ajouter que nous appliquons les mêmes principes moraux pour évaluer les événements internationaux où qu'ils se déroulent, que ce soit au Moyen-Orient ou en Europe orientale. Nous déplorons l'invasion de l'Egypte par Israël, le Royaume-Uni et la France de la même façon que nous déplorons l'intervention armée de l'URSS en Hongrie. Il est certes extrêmement regrettable que trois des membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité si grande dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se soient rendus coupables d'avoir porté atteinte à la liberté d'Etats Membres plus petits, en violation des principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont agi contrairement aux notions fondamentales de sécurité et d'organisation collectives, qui ont inspiré à la fois la création et la croissance de l'Organisation des Nations Unies.

12. A mon humble avis, aucune nation, si grande soit-elle, ne doit avoir le droit, sous aucun prétexte, de prendre des décisions unilatérales, dans une situa-

tion qui implique le recours à la force armée. Un précédent très fâcheux a été créé, qui, s'il était accepté, contribuerait dans l'avenir à tenter d'autres puissances à agir en violation de la Charte et à mettre ainsi en danger la paix et la sécurité internationales.

13. Les tentatives faites par les grandes puissances pour placer l'Organisation des Nations Unies en présence d'un fait accompli, en ayant recours à la violence pour réaliser les objectifs de leur politique et de leur diplomatie de force, doivent être découragées à tout prix. Je désire appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur un autre point. J'ai remarqué dernièrement une tendance des pays fautifs à lier les problèmes nés de l'agression au règlement définitif des questions de Suez et de Palestine. Nous reconnaissons tous combien il est urgent de parvenir à régler définitivement les problèmes politiques que soulève le Moyen-Orient. Mais une question de priorité se pose, et il faut commencer par le commencement. Une fois que les troupes étrangères auront été retirées du territoire égyptien, un climat favorable aux négociations politiques aura été créé. Permettez-moi de suggérer que les négociations en vue d'un règlement définitif ne soient entamées que lorsque les passions soulevées par l'agression se seront apaisées.

14. Je voudrais faire une observation au sujet de la situation en Hongrie. La cause de la liberté des petites nations nous a toujours été chère. Le Népal, bien qu'il soit un petit pays, tient à la liberté plus qu'à toute autre chose au monde et a fait preuve du même respect pour la liberté des autres peuples.

15. J'ai écouté très attentivement les prétentions des délégations soviétique et hongroise selon lesquelles les rapports relatifs aux atrocités et aux brutalités qui ont été publiés dans une grande partie de la presse mondiale étaient sans fondement. S'il en est ainsi, on peut se demander ce qui a empêché l'Union soviétique et les autorités hongroises actuelles de permettre aux observateurs des Nations Unies de se rendre en Hongrie pour y faire une enquête sur la situation. Une telle enquête n'aurait-elle pas permis de vérifier les nouvelles confuses qui ont été publiées et de rassurer l'opinion publique mondiale? La paix et la liberté sont devenues indivisibles dans le monde d'aujourd'hui. Leur violation en quelque partie du monde que ce soit nous affecte tous au même titre.

16. La création de la Force d'urgence des Nations Unies représente à mon avis une initiative hardie et une étape très importante dans l'évolution de l'Organisation des Nations Unies. Cette force, créée en vue de faire respecter le cessez-le-feu et de surveiller le retrait des troupes étrangères du territoire égyptien, a rendu plus profonde la foi des petites nations dans le rôle efficace de l'Organisation. Ces nations ont le sentiment que, si elles se trouvent dans une situation analogue, elles pourront compter sur la même assistance de la part de cette force.

17. Avant de terminer, je tiens à rappeler quelques-unes des réalisations de l'Organisation. Depuis le Congrès de Berlin en 1878, de nombreux systèmes et organismes ont été institués en vue de résoudre les conflits internationaux sans avoir recours à la guerre. L'Organisation des Nations Unies constitue la dernière en date des tentatives humaines en matière de collaboration internationale, et la façon dont elle s'est acquittée de ses responsabilités donne des raisons d'espérer que cette tentative emportera enfin le succès.

18. Je n'énumérerai pas toutes les réalisations de l'Organisation car la liste en serait trop longue. Cepen-

dant, je ne peux omettre de mentionner ici la Commission du désarmement, qui traite également de la question de l'énergie atomique. Il existe encore de graves causes de désaccord entre les grandes puissances sur la question du désarmement. Mais des progrès importants ont été accomplis et on est en train de prendre des dispositions en vue de délimiter les installations militaires des grandes puissances. Aussitôt que l'on sera parvenu à un accord en ce qui concerne le problème du désarmement, le danger de guerre aura finalement disparu. Lorsque l'énergie atomique sera exploitée à des fins pacifiques, des perspectives nouvelles et magnifiques de progrès et de prospérité s'ouvriront à l'humanité. Puisse ce jour luire bientôt!

19. Je viens de parler de l'expansion de l'Organisation des Nations Unies. L'année dernière, 16 nouveaux Membres ont été admis dans cette organisation mondiale et cette année trois nouveaux membres viennent d'y entrer. Cet accroissement substantiel du nombre des Etats Membres est vraiment très réconfortant. Mais il est néanmoins déplorable que les demandes de certains candidats qualifiés n'aient pas encore reçu satisfaction. Je fais allusion en particulier à la demande de la République populaire de Chine et à celle du Japon, deux grandes nations qui ont toujours eu un rôle important dans les affaires asiatiques. J'adresse un appel pressant en faveur de l'admission de ces deux pays, car une paix juste et durable ne peut être assurée en Extrême-Orient sans leur consentement et leur collaboration. Ce n'est pas en haïssant les autres pays qu'un homme peut prouver son amour pour sa patrie; mieux vaut qu'il soit animé du désir désintéressé de vaincre les quatre cavaliers de l'Apocalypse. La science appartient à tous. Européens, Américains, Russes, Chinois ou Africains, tous ont la même faculté de se réjouir et de pleurer. Leur histoire est celle du genre humain et comporte ses grandeurs et ses échecs.

20. L'Asie, l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et les autres continents ne sont pas isolés les uns des autres. Ils ne forment qu'une seule terre, où les arbres et les fleurs fleurissent et meurent, où le sol reçoit le grain et produit la moisson, où les rivières égalaient la plaine, et sur laquelle le soleil, la lune et les étoiles répandent la même clarté. Il n'est pas un événement survenu en Asie qui n'ait eu ses répercussions en Europe ou en Amérique. Cela, mon peuple et mon gouvernement le savent. Ils savent aussi que nous serons utiles à notre pays en collaborant intelligemment avec l'Organisation des Nations Unies sur un plan situé au-dessus des mesquines querelles politiques et des alliances de puissances.

21. M. UNDEN (Suède) [traduit de l'anglais]: Il me faut constater, avec un regret profond, que cette assemblée s'est réunie dans une ambiance politique beaucoup plus lourde que celle des assemblées précédentes.

22. Qu'il me soit permis de commencer par quelques mots sur la question égyptienne et de dire quelle surprise pénible ce fut pour la plupart d'entre nous de constater que le Royaume-Uni et la France appliquaient, au règlement d'une question internationale, les méthodes périmées qui avaient été déjà mises hors la loi par le Pacte de la Société des Nations, et qui sont absolument incompatibles avec la Charte des Nations Unies. Aucune explication, aucune tentative de justification ne peut masquer le fait que l'action militaire entreprise contre l'Egypte constitue une violation flagrante de la Charte. Bien avant l'invasion de l'Egypte par Israël, les déclarations officielles émanant du Royau-

me-Uni et de la France, ainsi que les préparatifs militaires auxquels ces deux pays se sont livrés, semblaient indiquer qu'ils avaient en vue une action militaire. Le débat public nous a donné l'impression que nous revenions aux temps où les grandes puissances procédaient à des démonstrations militaires pour appuyer leurs prétentions financières à l'égard des petites nations.

23. Le comportement du Royaume-Uni et de la France m'a rappelé un cas analogue que j'ai pu suivre de près en tant que représentant de la Suède à la Société des Nations. Je pense à l'époque où Mussolini a occupé l'île grecque de Corfou comme gage des indemnités auxquelles l'Italie estimait avoir droit à la suite du meurtre d'un général italien par les Grecs.

24. Il me semble toutefois que nous devrions tenir compte de la bonne volonté avec laquelle la France et le Royaume-Uni ont accédé à la demande adressée par l'Assemblée générale en vue d'un cessez-le-feu immédiat. J'espère qu'à l'avenir ces deux pays tireront les conclusions utiles de la désapprobation très nette de l'Assemblée à l'égard de leurs mesures militaires unilatérales, qui étaient destinées à servir des intérêts nationaux ou internationaux.

25. Je mentionnerai ici que mon gouvernement approuve entièrement l'idée que se fait le Secrétaire général de la mission de la Force d'urgence des Nations Unies en Egypte et qu'a sanctionnée l'Assemblée générale. La mission de cette force ne consiste pas à rester en Egypte afin d'exercer une pression politique sur ce pays dans l'intention d'amener un règlement de la question du canal de Suez.

26. Permettez-moi d'ajouter qu'il est de la plus grande importance qu'au cours des discussions sur la question égyptienne, les Etats-Unis se soient si clairement et fermement appuyés sur la Charte des Nations Unies et aient défendu ses principes fondamentaux en termes si nets.

27. On ne saurait justifier la guerre préventive d'Israël contre l'Egypte. Il est incontestable que, pendant de nombreuses années, Israël a été maintes fois en butte aux provocations de ses voisins arabes; mais ce n'était pas là une raison suffisante pour qu'Israël engage la guerre contre l'Egypte. La Suède a toujours éprouvé la plus profonde sympathie pour Israël, pour son peuple courageux, énergique et industriel. Nous regrettons maintenant profondément qu'Israël, par son action militaire offensive, ait nui à sa propre cause.

28. Il est question depuis quelques jours de la déportation de Juifs hors d'Egypte. Je voudrais exprimer le sincère espoir que cette nouvelle, n'est pas fondée, ou bien est exagérée. Le Secrétaire général estimera, sans doute, qu'il doit vérifier les faits. Ce serait un coup très dur pour notre organisation et pour les principes conformément auxquels elle agit s'il nous fallait une fois de plus être les témoins de sentiments et d'actes d'antisémitisme qui viendraient s'ajouter à la tragédie que nous voyons se dérouler en ce moment au Moyen-Orient.

29. Touchant la tragédie hongroise, je crains que les chefs politiques soviétiques n'aient pas tout à fait compris l'indignation qu'ils ont provoquée dans le monde entier en écrasant le commencement de révolte du peuple hongrois.

30. Je comprends que, du point de vue soviétique, la Hongrie fait partie de la zone de sécurité que l'URSS estime avoir constituée en imposant des régimes communistes à ses voisins.

31. Les chefs politiques soviétiques désirent nous faire croire que tous ceux qui s'opposent aux régimes actuels de ces pays sont des fascistes et que l'Union soviétique agit selon un droit politique supérieur en écrasant par la violence toute tentative visant à apporter un changement dans les régimes communistes actuels. L'Union soviétique semble tolérer dans les Etats situés le long de ses frontières une forme modifiée de communisme que nous nous sommes habitués à nommer le "titisme". Mais la tolérance, semble-t-il, s'arrête là. Le titisme en Yougoslavie, et un régime analogue — "le gomulkisme" — en Pologne, ne signifient pas, selon la doctrine adoptée maintenant par l'Union soviétique, que le fascisme a pris le pouvoir dans ces pays. Pourtant, lorsque le Gouvernement hongrois, sous la direction d'Imre Nagy, a voulu s'éloigner un peu plus du seul véritable régime communiste, ce gouvernement a été accusé d'être sous l'influence des contre-révolutionnaires fascistes.

32. Mais ces allégations sont, comme chacun sait, totalement fausses. La Hongrie n'a pas à choisir uniquement entre le fascisme et le communisme. Il existe d'autres possibilités. Pourquoi ne pas donner à la Hongrie, si la majorité de son peuple le désire, l'occasion d'établir un régime analogue aux démocraties qui existent en Autriche, en Finlande, en Suède et dans les autres pays scandinaves? Nos pays n'ont pas des régimes fascistes. Est-il nécessaire que la grande et puissante Union soviétique se sente menacée dans sa sécurité parce que les Etats limitrophes, ou au moins certains d'entre eux, établissent des systèmes politiques démocratiques différents de celui de l'Union soviétique?

33. Voici notre façon de penser, en Suède: la sécurité de l'URSS et de tous les autres pays d'Europe serait renforcée si une plus large indépendance et une plus grande liberté étaient accordées aux Etats limitrophes de la Russie. Une politique généreuse à l'égard de ces Etats — généreuse au sens politique du mot — ferait disparaître un certain nombre de zones de friction en Europe. La tension internationale s'en trouverait aussitôt diminuée et le danger de guerre réduit. C'est s'attacher à des notions périmées que de croire qu'un pays augmente sa sécurité en s'efforçant de maintenir une influence politique décisive sur les nations voisines contre la volonté de leurs habitants.

34. Dans une note circulaire, le gouvernement Nagy avait annoncé que son programme était de faire de la Hongrie un Etat neutre. Dans sa réponse à cette note, le Gouvernement suédois avait exprimé l'intérêt et la sympathie que lui inspirait ce programme. Nous continuons à penser que, si la Hongrie devenait neutre, comme l'Autriche, elle constituerait pour l'Europe un élément nouveau de sécurité. Même si l'on ne tient pas compte des autres aspects de ces événements, l'Union soviétique a commis une grave erreur politique en refusant de tolérer en Hongrie un mouvement populaire qui visait à instaurer une démocratie politique élargie. Comme je l'ai déjà dit, l'URSS a commis une autre erreur en ne se rendant pas compte de l'indignation qu'elle soulèverait en recourant à la violence contre le peuple hongrois.

35. Il est vain de vouloir nous faire considérer les troupes soviétiques en Hongrie comme de simples gardiens du droit et de l'ordre, au même titre que des forces normales de police nationale. Ces troupes représentaient la force brutale; non pas la force armée du pays où elle était stationnée, mais celle d'une puissance

étrangère qui s'attribue le rôle de gardienne et de protectrice de la Hongrie. La sympathie du monde entier est allée aux combattants qui avaient tenté avec héroïsme d'assurer à leur pays et à leurs compatriotes une plus grande liberté.

36. Je crains bien que les conséquences des événements de Hongrie ne soient longtemps ressenties. Si les chefs politiques soviétiques veulent vraiment poursuivre la politique de détente qui se manifestait avant les événements des mois derniers, ce n'est pas en se refusant à apercevoir l'émotion qu'ils ont soulevée dans le monde qu'ils y parviendront. Seule une nouvelle politique de l'Union soviétique, tendant à accorder au peuple hongrois une plus large liberté politique et individuelle et son indépendance nationale, pourrait être à l'origine d'une diminution de la tension internationale.

37. M. SASORITH (Laos): Mes premiers mots seront pour vous renouveler, Monsieur le Président, au nom de la délégation du Laos, mes chaleureuses félicitations pour le choix dont vous avez été l'objet de la part de l'Assemblée. Outre qu'une telle distinction porte reconnaissance de vos mérites d'homme de cœur et de raison, elle honore éminemment un pays et un peuple voisins des nôtres, auxquels nous attachent les liens séculaires d'une profonde amitié. Comment pourrais-je ne pas voir dans cette heureuse circonstance l'augure le plus agréable et le plus faste!

38. Lorsque, le 14 décembre 1955, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies se prononça pour l'admission du Royaume du Laos au sein de cette institution, le peuple laotien tout entier éprouva un sentiment de fierté comme il en avait rarement ressenti au cours de son histoire. C'est qu'en effet ce peuple, dont le tempérament pacifique ne fait de doute pour personne, venait à peine de sortir des épreuves de 10 années de guerre. Il en était encore à panser ses blessures, à redresser ses ruines, dénombrer ses veuves et ses orphelins. Dans ces circonstances, son admission au sein des Nations Unies lui apparut comme l'aurore de temps nouveaux et prit pour lui la valeur d'un véritable traité de paix.

39. En même temps, cette distinction, sanctionnée par la plus haute instance internationale, représentait pour le royaume du Laos la consécration définitive de sa jeune indépendance et la certitude d'être entendu, compris, aidé, protégé. Ce n'est donc pas par un simple souci de protocole que, conduisant aujourd'hui dans cette enceinte la délégation du Laos, j'adresse aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont voté pour notre admission l'expression de notre profonde gratitude.

40. L'admission des nouveaux Membres dont nous sommes a fait progresser notre organisation dans le sens de l'universalité de la représentation des peuples du monde. Cette universalité demeure son objectif final. La délégation du Laos appelle à cet égard de ses vœux les plus amicaux l'admission de pays voisins, la Corée, le Japon et le Viet-Nam.

41. Je pense qu'il ne serait pas inutile maintenant de vous présenter, au moins succinctement, ce lointain pays du Laos que vous avez appelé à siéger parmi vous. Son aspect géographique, les constantes de son histoire, sa civilisation et ses aspirations déterminent les positions qu'il sera conduit à adopter et la contribution qu'il se trouvera en mesure d'apporter à l'œuvre commune et délicate de la construction de la paix. En un mot, la politique extérieure du Laos est commandée par

des impératifs géographiques, historiques et économiques.

42. Axé sur la vallée du Mékong, mais sans débouché sur les rivages marins, riche de quelques magnifiques bassins rizicoles et du pittoresque de ses plateaux et de ses montagnes, le Laos connaît les servitudes d'un pays continental. Bien qu'apparemment d'un accès difficile, la disposition de son relief et de ses voies fluviales le prédisposait à être un carrefour. Et c'est en effet à ce carrefour géographique, entre le monde indien et le monde chinois, que se rencontrèrent les groupements et les influences techniques dont les luttes et les confrontations pacifiques devaient laisser dans la vallée du fleuve l'un des rameaux infiltrés de la race thaïe: le peuple laotien. Le Laos était donc prédestiné par sa situation géographique, à jouer le rôle d'une plaque tournante, ancrée au cœur de l'Asie entre des civilisations et des idéologies différentes. Son destin de marche frontière entre l'Est et l'Ouest lui fait, en conséquence, un devoir de défendre et de développer la solidarité du continent asiatique dont il est partie intégrante, ainsi que les liens qui unissent ce continent au reste du monde.

43. Les facteurs historiques jouent dans la définition de la politique extérieure du Laos un rôle non moins important que les impératifs géographiques que nous venons de définir. L'histoire du Royaume du Laos est celle d'un peuple comptant maintenant plus de 3 millions d'âmes, recherchant obstinément l'épanouissement d'une civilisation originale dans le cadre de ses traditions séculaires.

44. La civilisation laotienne est faite d'apports très divers mais elle a été et reste fondée sur le bouddhisme. Ceci explique que le peuple laotien n'assigne pas à ses efforts l'instauration d'une civilisation matérialiste: façonné depuis des siècles par le bouddhisme, auquel il est resté profondément attaché dans ses convictions comme dans son comportement de tous les jours, il place dans le respect des valeurs spirituelles et morales de la doctrine du grand Sage sa consolation, son espoir et la lumière de sa vie.

45. Je ne me permettrai pas d'insister sur ce point si je n'avais de longue date été frappé par la profonde analogie qui rapproche, en certains domaines, et presque jusqu'à les identifier, les principes de la doctrine bouddhique et la Charte de notre organisation. Eminente valeur du spirituel, respect de la dignité humaine, tolérance réciproque et surtout recherche de la paix dans la liberté: ne sont-ce pas là en effet, tout à la fois, les principes mêmes de la Charte des Nations Unies et ses règles édictées par notre *Pancha Sila* bouddhique?

46. Encore faut-il faire justice du reproche dont on voudrait parfois accabler cette commune doctrine trop souvent présentée comme le catéchisme de l'acceptation passive et de l'idéalisme débilant. L'histoire du peuple laotien montre qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'amour de la paix et l'aspiration fondamentale à l'indépendance et à l'unité. Pendant des siècles, nous avons lutté pour notre liberté. Tantôt submergée, tantôt renaissante, la nation laotienne, bien qu'imprégnée de la doctrine de paix, n'a jamais renoncé à vivre libre. Hier encore, nous nous querellions avec un pays auquel bien des affinités nous rattachent et qui reste de nos meilleurs amis. Aujourd'hui, comme pour marquer l'accomplissement de son destin, c'est en qualité d'Etat pleinement souverain que le Royaume du Laos prend place dans cette assemblée, à égalité de droits et obligations avec tous les autres Etats Membres.

47. Parce que sa civilisation en fait un peuple essentiellement pacifique, parce qu'il place la tolérance au rang des plus hautes vertus démocratiques, parce qu'il est et demeurera épris des idées de justice et de liberté, le peuple laotien s'associera à toutes les initiatives et à toutes les décisions prises dans cette enceinte qui auront pour but le maintien de la paix dans la justice et la liberté.

48. Si la civilisation laotienne, tout imprégnée des principes du bouddhisme, demeure donc essentiellement fondée sur le respect des valeurs spirituelles, l'accession toute récente du royaume à l'indépendance et à la pleine souveraineté l'a amené à faire face aux graves problèmes inhérents à la condition des Etats insuffisamment développés. Le Laos, dont la mise en valeur n'est qu'amorcée, se doit de consacrer toute son énergie au développement de ses ressources naturelles, abondantes certes, mais encore peu exploitées, à la formation de ses cadres, ainsi qu'à la lutte contre la misère, l'ignorance et la maladie. L'élévation du niveau de vie du peuple laotien est à ce prix. Il importait donc de définir un programme ordonné qui confère un ordre de priorité aux différents besoins. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a estimé nécessaire de définir un plan d'équipement quinquennal dont il poursuit actuellement méthodiquement la mise en œuvre.

49. L'ampleur de la tâche ainsi définie était telle qu'elle ne pouvait évidemment être accomplie en vase clos, mais sous le signe de la coopération internationale, avec l'appui d'une aide économique extérieure, à condition toutefois que cette aide fût conçue sur "la base de l'intérêt mutuel et du respect rigoureux de la souveraineté de l'Etat bénéficiaire", pour reprendre les termes de la déclaration de Bandoung. Elle ne devait en aucun cas servir de prétexte à l'introduction, sous une forme quelconque, d'un impérialisme économique.

50. Il nous plaît ici de rendre hommage à l'esprit de large compréhension dont ont su faire preuve les deux grands Etats qui contribuent si efficacement par leur aide à la réalisation des objectifs de notre plan, j'ai nommé la France, à laquelle des liens d'amitié si anciens nous unissent, et la grande démocratie américaine. Nous voulons associer à cet hommage l'action entreprise par les Nations Unies sur le plan de l'assistance technique, ainsi que l'apport si précieux de nos partenaires du Plan de Colombo.

51. Je voudrais également souligner l'intérêt avec lequel le Laos suit l'évolution des plans d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La proposition présentée par le président Eisenhower devant l'Assemblée générale le 8 décembre 1953 [470ème séance] s'inscrit dans la grande tradition de générosité et de libéralisme des Etats-Unis et figurera dans les annales du monde comme un des actes de foi les plus sincères dans la paix et la coopération internationales. Cette initiative, dont la hardiesse et l'ampleur de vue ont frappé l'imagination des peuples du monde entier, est en train de porter ses fruits. Un immense espoir est né, en particulier dans tous les pays qui, comme le nôtre, voient avec inquiétude s'accroître la marge qui les sépare des pays industriellement plus développés. Mon pays entend, en contresignant le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, marquer son entière adhésion aux objectifs que poursuit cet organisme.

52. Les nécessités historiques, géographiques et économiques que nous venons de définir orientent donc la politique extérieure du Laos vers la défense des principes mêmes de la Charte, sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies. J'irai plus loin:

l'Organisation constitue, pour le petit Etat que nous sommes, la garantie la plus haute que le règne de la force ne l'emportera pas sur celui du droit. En elle, nous voulons voir l'instance suprême qui nous protège contre tous les empiétements et contre toutes les menaces, le rempart de notre liberté et de celle de tous les Etats qui n'acceptent pas que les relations internationales soient à nouveau réglées par la loi du plus fort.

53. Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, l'angoisse qui nous saisit devant le danger que nous sentons planer sur cette organisation à laquelle nous sommes si fortement attachés. Jamais, nous semble-t-il en effet, depuis la guerre de Corée, les intérêts vitaux de certaines grandes puissances n'ont été aussi violemment opposés, et leur choc plus menaçant pour la paix du monde. L'épreuve, pour l'Organisation des Nations Unies, est donc redoutable car, ou bien elle réussira à résoudre les crises actuelles de Hongrie et du Moyen-Orient, et son autorité en ressortira éclatante, ou bien elle échouera et, n'en doutons pas, ses jours seront comptés. Nous n'avons pas la prétention, certes, de suggérer des remèdes ou de formuler des conseils. Qu'il nous soit cependant permis, devant la gravité des périls qui menacent les Nations Unies, d'adresser un appel pressant à tous les Etats Membres, petits ou grands, et de les conjurer de mettre tout en œuvre pour assurer l'application la plus rapide et la plus totale des décisions prises par notre organisation.

54. Ne nous y trompons pas, le destin de l'Organisation des Nations Unies est actuellement plus que jamais lié à son efficacité. Nous ne pouvons à cet égard que nous féliciter de la récente création de la Force d'urgence des Nations Unies, placée sous la haute autorité du Secrétaire général. Nous voulons espérer qu'il ne s'agit là que d'un premier pas et que cet embryon de police mondiale pourra se développer jusqu'à devenir un instrument d'action efficace, une véritable force armée au service de la paix.

55. Notre satisfaction n'est cependant pas sans réserve car, si nous estimons que l'envoi de cette force de police internationale en Egypte est un événement heureux, nous ne pouvons cependant que nous étonner du calme, pour ne pas dire de l'indifférence, avec lesquels certains Etats semblent accepter de voir les recommandations de l'Assemblée générale tenues en échec en Hongrie. Nous mettons tous nos espoirs dans l'action entreprise à cet égard par le Secrétaire général, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que le temps passe et qu'il serait vraiment trop facile d'accéder aux demandes de l'Assemblée quand le combat héroïque mené par le vaillant peuple hongrois pour la défense de ses libertés finira faute de combattants.

56. Aussi ai-je l'honneur de faire connaître à l'Assemblée, sur instruction de mon gouvernement, que le Royaume du Laos a décidé de placer à la disposition de la Force d'urgence des Nations Unies l'effectif d'une compagnie. Le Royaume entend ainsi témoigner en quelle haute estime il tient les efforts si persévérants du Secrétaire général pour la défense de la justice et de la paix internationales. Il tient également à manifester, par ce geste, sa confiance dans l'avenir de notre organisation, et sa volonté de s'associer à toute initiative tendant à renforcer la coopération entre les Etats.

57. J'ai également reçu des instructions de mon gouvernement pour répondre à l'appel adressé par le Secrétaire général à tous les Etats Membres, les invitant conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale les 4 et 9 novembre 1956 [1004 (ES-II), 1006 (ES-II) et 1007 (ES-II)], à participer, dans

toute la mesure de leurs moyens, au secours destiné au peuple hongrois. Le Gouvernement du Royaume a, en effet, décidé de contribuer jusqu'à concurrence de 1 million de francs français à ce magnifique effort d'entraide. Il entend par ce don modeste marquer sa profonde sympathie à l'égard des souffrances d'un peuple qui refuse de se laisser asservir et témoigner de sa foi dans la solidarité internationale.

58. Notre organisation ne dispose évidemment que de moyens d'action encore bien limités. Qu'il nous soit permis dans ces conditions de rappeler également qu'un autre danger non moins grave menace son efficacité: l'absence de mesure et la passion. C'est un fait bien connu de toutes les organisations internationales que les décisions trop ambitieuses sont le plus souvent vouées à rester lettre morte et, lorsqu'il s'agit de problèmes aussi essentiels que ceux dont cette assemblée est actuellement saisie, l'impuissance à obtenir des résultats équivaldrait à une condamnation.

59. Qu'on nous comprenne bien: il ne peut être question de transiger sur des principes, car toute concession serait alors une lâcheté, mais il faut bien distinguer entre les principes et les modalités d'exécution. C'est dans le choix des moyens propres à résoudre les crises actuelles que le réalisme s'impose: pour être exécutables et exécutoires, les solutions proposées doivent être inspirées non par la passion mais par la volonté d'aboutir, non par le désir de remporter une victoire de propagande sans lendemain, mais par la modération et la sagesse. Ce n'est qu'à ce prix, nous semble-t-il, que nous pourrions conjurer ce vieux mal chronique dont souffrent tant d'organismes internationaux et dont a péri la Société des Nations: l'impuissance par la démesure.

60. En cette année cruciale pour l'avenir de notre organisation, des millions d'êtres vont, dans le monde entier, communier dans le souvenir de notre maître vénéré, le Bouddha, Çakya-Mouni, et célébrer, à l'occasion de son 2.500ème anniversaire, la permanence de son enseignement. Permettez au petit Etat que nous sommes de rappeler le message imprégné d'une sagesse qui nous vient du fond des siècles: "Le chemin du milieu est le chemin où les yeux s'ouvrent et l'intelligence s'éclaire; il conduit à la lucidité, à la sérénité et à la paix."

61. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [traduit du russe]: La présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies se déroule dans une atmosphère marquée par une évolution grave et complexe de la situation internationale. D'une part, les événements internationaux de la période comprise entre la dixième et la onzième session de l'Assemblée générale ont témoigné d'une nouvelle réduction de la tension internationale, qui s'est soldée par une série de résultats concrets et salutaires dans plusieurs domaines précis. Les conditions étaient réellement favorables à la consolidation de la paix mondiale. Mais d'autre part, les forces résolues à entraver l'évolution vers la paix universelle et la coopération amicale entre les peuples ont également intensifié leur action.

62. Les événements internationaux qui ont marqué la période considérée ont montré qu'il existe de réelles possibilités d'étendre encore la collaboration entre tous les pays, quel que soit leur régime social. Ils ont confirmé que la négociation constitue le meilleur moyen de développer la collaboration et de se rapprocher de la solution des problèmes urgents de la politique internationale. Ainsi donc, on a pu constater, dans certains domaines, une nouvelle diminution de la tension internationale. Tout cela représente un facteur positif de

la vie des peuples et dans le bilan de l'Organisation des Nations Unies qui, à n'en pas douter, peut jouer un rôle important dans cette évolution, pourvu qu'elle ne cesse de s'inspirer des buts et des principes de la Charte.

63. L'admission de 19 nouveaux Membres a sensiblement renforcé notre organisation. Nous sommes sincèrement heureux de les accueillir dans la famille des Nations Unies. Nous sommes certains que cet élargissement de l'Organisation et l'expérience de ses nouveaux Membres auront un effet favorable sur les négociations relatives aux importantes questions internationales dont l'Organisation est saisie.

64. C'est ainsi que de patientes négociations, menées dans un esprit de fructueuse coopération et de compréhension mutuelle, ont abouti à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'adoption unanime de son statut. A côté d'éléments positifs, ce statut contient de sérieux défauts, mais il prouve avant tout que l'union des efforts et des bonnes volontés facilite la solution des problèmes complexes de coopération internationale.

65. Les progrès réalisés dans le sens de la détente internationale ne faisaient pas l'affaire de ceux qui, depuis de longues années, attisent et entretiennent la guerre froide, retirent des bénéfices scandaleux de la course effrénée aux armements et spéculent sur le danger d'un nouveau conflit mondial.

66. Ces forces d'agression ont déclenché une attaque armée contre un peuple épris de paix, le peuple égyptien, qui luttait non sans succès pour son indépendance nationale et sa souveraineté. L'agression flagrante du Royaume-Uni, de la France et d'Israël contre l'Egypte n'est qu'une tentative désespérée des impérialistes pour enrayer par la force la décadence continue du régime colonial et pour intimider les peuples qui luttent pour leur droit de vivre et de se développer dans la liberté et l'indépendance.

67. Mais les tentatives que font les impérialistes pour arrêter par la force le mouvement de libération nationale sont vouées à l'échec; ce mouvement est puissant et ne cesse de gagner du terrain. L'effondrement de la domination de l'impérialisme colonialiste est inéluctable; aucune force ne peut l'empêcher. En Asie et en Afrique, plus de 1 milliard 200 millions de personnes ont déjà rejeté le joug du colonialisme et se sont mis à édifier une société nouvelle dans la liberté, l'indépendance, la paix et l'amitié envers tous les peuples.

68. C'est avec une profonde satisfaction que l'opinion mondiale a appris la cessation des hostilités en Egypte. Mais le cessez-le-feu ne constitue qu'un premier pas vers la liquidation du conflit armé. Les peuples continuent d'exiger avant tout que les agresseurs retirent sans tarder leurs troupes du territoire égyptien.

69. Malgré le vœu unanime de tous les peuples, qui a trouvé son expression dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, les Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et d'Israël refusent de retirer immédiatement leurs troupes du territoire égyptien et soumettent à diverses conditions l'application des résolutions de l'Organisation.

70. Comme nous l'a dit le Ministre des affaires étrangères d'Egypte, au lieu d'évacuer immédiatement le pays, les troupes des agresseurs consolident leurs positions sur le territoire égyptien et exercent des sévices sur la population de la zone de Gaza, de Port-Saïd et d'autres secteurs.

71. Aussi longtemps que les forces qui ont pris part à l'invasion de l'Egypte n'auront pas été toutes retirées, on ne pourra considérer que l'agression a pris fin, ni exclure la possibilité d'une reprise et d'une extension du conflit. Les Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et d'Israël, pays coupables de la brutale agression commise contre l'Egypte, n'ont moralement aucun droit de poser des conditions au retrait de leurs troupes.

72. L'opinion publique mondiale condamne résolument ces agissements et ne tolérera pas que les agresseurs arrivent par des manœuvres de ce genre au but qu'ils ont pu atteindre par les armes.

73. Des voix, peu nombreuses il est vrai, se sont malheureusement élevées à l'Assemblée pour appuyer les manœuvres des agresseurs.

74. Certaines délégations prennent le parti des agresseurs qui voudraient se servir de la Force d'urgence des Nations Unies pour placer le canal de Suez sous un contrôle étranger dit "international". Il importe de souligner à cet égard que la question de la mise en place de la Force d'urgence des Nations Unies et de la durée de son séjour en territoire égyptien ne peut être réglée qu'en plein accord avec le Gouvernement de l'Egypte.

75. Tandis que les ennemis de la paix commettaient leur agression dans le Proche-Orient, la paix et la sécurité se trouvaient menacées en Europe. Au centre de l'Europe, dans la République populaire hongroise, la clandestinité fasciste, pour la première fois depuis la défaite du fascisme à l'issue de la deuxième guerre mondiale, a cherché ouvertement, avec l'appui de l'étranger, à détourner la Hongrie de la voie de la démocratie et du socialisme et à rétablir par la force armée et la terreur l'ancien régime de Horthy.

76. La Tchécoslovaquie, voisine de la République populaire hongroise, est directement touchée par ces événements. Les exigences revanchardes et révisionnistes des participants au putsch étaient dirigées contre la sécurité et l'intégrité territoriale de la République tchécoslovaque et constituaient une menace pour la paix et la sécurité de toute cette région de l'Europe.

77. La terreur blanche, les atrocités abominables auxquelles les fascistes déchainés se sont livrés sur une population pacifique, et notamment sur les femmes et les enfants, pendant les quelques jours où ils ont été les maîtres de la rue à Budapest et dans d'autres villes, montrent bien quel sort les contre-révolutionnaires entendaient réserver à la Hongrie et à son peuple. Mais leur ambition ne se bornait pas là. La victoire de la réaction en Hongrie devait, selon leurs plans, troubler les relations fraternelles qui s'étaient établies entre les Etats socialistes et faire de la Hongrie un dangereux foyer de tension et la base de départ d'aventures militaires en Europe.

78. Les événements de Hongrie confirment que la réaction internationale se refuse toujours à reconnaître l'existence du système socialiste attaché à la paix et qu'elle saisit toutes les occasions pour menacer le développement pacifique des Etats socialistes.

79. La réaction internationale organise et mène contre ces Etats une action subversive intense, poursuit une propagande mensongère à la radio, envoie des ballons lestés de brochures et de tracts calomnieux, ayant pour objet de dresser les populations contre leur gouvernement légitime, et cherche systématiquement à mettre sur pied une clandestinité contre-révolutionnaire dans les pays de démocratie populaire.

80. Il est regrettable qu'au lieu de s'opposer résolument à ces agissements des ennemis de la paix, l'Organisation des Nations Unies se laisse exploiter au profit des intérêts politiques de certains milieux et à des fins de calomnie contre les pays de régime socialiste.

81. Au nombre des mesures qui visent à perpétuer la tension internationale, il y a lieu de mentionner aussi la façon dont on aborde la question de la représentation légitime de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

82. La République populaire de Chine joue un rôle de plus en plus important dans le développement des relations internationales. Il est généralement reconnu aujourd'hui que, sans la participation de cette grande puissance mondiale, on ne peut réellement résoudre aucun des importants problèmes de la politique internationale, et en particulier aucun des problèmes qui intéressent l'Asie et l'Extrême-Orient. En permettant, d'année en année, qu'on lui impose, au nom des intérêts impérialistes et stratégiques d'une seule puissance, des mesures qui ont pour effet de retarder le règlement d'une question aussi essentielle et urgente, l'Organisation s'engage dans une voie dangereuse.

83. L'agression des forces impérialistes contre l'Egypte et la propagande belliqueuse qu'on poursuit dans certains pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) ont fait surgir une fois de plus le danger d'un conflit armé, mais elles ont aussi soulevé l'opinion mondiale qui s'est mise à insister énergiquement sur la nécessité de faire des progrès dans le domaine du désarmement, qui revêt une importance vitale pour la paix.

84. Nous ne partageons pas le point de vue de ceux qui estiment que la situation actuelle n'est pas propice au règlement du problème du désarmement. Adopter ce point de vue reviendrait à faire une concession à ceux qui veulent aggraver la tension internationale et déclencher de nouveaux conflits. La course effrénée aux armements, dont la lourde charge retombe sur les masses populaires, crée une grave menace contre la paix et la sécurité des peuples et constitue à tout le moins un dangereux facteur de tension internationale.

85. Au nom de l'humanité, au nom de la paix et de la sécurité mondiales, il faut absolument que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour arriver à un règlement positif du problème du désarmement.

86. Si, à l'heure actuelle, la mise au point d'un programme général de désarmement se heurte à certaines difficultés, on ne saurait y voir une raison ou un prétexte pour bloquer complètement l'examen de la question. Il existe toute une série de problèmes particuliers sur lesquels on peut, sans plus tarder, aboutir à un accord: réduction des forces armées et des armements de type classique; réduction des budgets militaires, interdiction des essais d'armes atomiques et d'armes à hydrogène, création en Europe d'une zone spéciale de limitations et de contrôle des armements.

87. Le Gouvernement tchécoslovaque, cherchant à contribuer de façon concrète au règlement du problème du désarmement, a réduit l'an dernier l'effectif de l'armée populaire tchécoslovaque de 34.000 hommes et, en 1956, de 10.000 hommes encore. Cette année, les dépenses que notre pays consacre à la défense ont baissé de 7,9 pour 100 par rapport à 1955. Les autres pays pacifiques ont pris des mesures analogues et ont ainsi montré de façon convaincante qu'il est possible de résoudre le problème du désarmement et que, pour y parvenir, il faut avant tout que les gouvernements

des pays intéressés désirent s'entendre et fassent preuve de bonne volonté. Si, jusqu'à présent, on n'a même pas abouti à un accord sur certains problèmes particuliers relatifs au désarmement, il faut l'attribuer non pas à des "difficultés d'ordre technique" mais uniquement au manque d'empressement des puissances occidentales.

88. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, les propositions faites par le Gouvernement de l'URSS dans sa déclaration du 17 novembre 1956 [A/3366] représentent une contribution remarquable à la solution du problème du désarmement. Par ces propositions, l'Union soviétique a donné une fois de plus un témoignage probant de sa bonne volonté et a fait un nouveau pas en avant pour se rapprocher du point de vue des puissances occidentales.

89. Renonçant peu à peu à leurs propositions antérieures, les puissances occidentales se refusent depuis quelque temps à engager des négociations directes sur un programme de réduction des armements et d'interdiction de l'arme atomique tant que l'on n'aura pas adopté le plan américain dit du "ciel ouvert". Afin de favoriser un accord sur ce point, l'Union soviétique a fait, là aussi, une importante concession dans ses nouvelles propositions. C'est aux puissances occidentales qu'il incombe maintenant de faire preuve de bonne volonté et de contribuer de leur côté à atteindre le but auquel aspire toute l'humanité pacifique, c'est-à-dire la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique et l'établissement de la confiance entre les peuples.

90. Désireux de maintenir et de consolider la paix entre les peuples, le Gouvernement tchécoslovaque attache aussi la plus haute importance à la question de la sécurité collective en Europe. Le gouvernement et le peuple de la Tchécoslovaquie souhaitent vivement que l'Europe cesse d'être un foyer de tension et que les peuples de ce continent puissent vivre dans les conditions nécessaires à la paix et à la tranquillité. L'histoire elle-même témoigne de l'importance de la sécurité en Europe; elle montre que les conflits armés nés en Europe ont toujours entraîné des guerres mondiales et infligé aux peuples de grandes souffrances.

91. L'histoire confirme pleinement que le seul moyen efficace d'assurer la paix en Europe est de créer un système de sécurité collective fondé sur la participation de tous les Etats européens, quel que soit leur régime social et politique.

92. Le Gouvernement de la République tchécoslovaque s'est félicité de la proposition du Gouvernement de l'Union soviétique tendant à la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres de l'OTAN et les pays signataires du Traité de Varsovie. Un tel pacte, qui compterait parmi ses signataires l'URSS et les Etats-Unis, c'est-à-dire les pays qui disposent des forces armées les plus puissantes, modifierait rapidement la situation internationale et contribuerait à établir la confiance entre les Etats et à atténuer la tension internationale. Il créerait aussi des conditions favorables à la conclusion d'un traité européen de sécurité collective.

93. Un traité instituant un système de sécurité collective en Europe faciliterait également le règlement du problème allemand qui, par son importance, dépasse le cadre européen.

94. Il est tout à fait compréhensible que la Tchécoslovaquie, pays voisin des deux Etats allemands, soit intéressée au premier chef à la création d'une Allemagne unifiée, démocratique et pacifique. Le Gouvernement de la République tchécoslovaque estime que la question du

rétablissement de l'unité allemande peut et doit être résolu avant tout au moyen de négociations directes entre les deux Etats allemands, compte dûment tenu de la nécessité de consolider encore la paix et la sécurité en Europe. Nous ne pouvons accepter une solution qui augmenterait la tension en Europe et menacerait notre propre sécurité.

95. Au cours de la discussion générale, on a voulu nous montrer sous un faux jour le danger que présente la renaissance du militarisme allemand. On nous a dit que depuis la découverte de l'énergie atomique, les "conditions" du monde actuel avaient changé si radicalement que le danger d'une renaissance de l'esprit agressif allemand ne constitue plus une grave menace contre la sécurité des voisins de l'Allemagne. Nous ne partageons pas ce point de vue, qui est non seulement erroné, mais dangereux pour l'avenir de l'Europe. Notre situation géographique et surtout notre expérience nous donnent le droit de tirer nos propres conclusions, qui sont incontestablement fondées. En l'espace d'une seule génération, l'humanité a déjà été plongée deux fois dans la terrible catastrophe d'une guerre mondiale. Chaque fois, l'agression a été commise par une Allemagne militariste. Or, on voudrait nous faire croire aujourd'hui que le danger de guerre est écarté et que la sécurité des voisins de l'Allemagne est plus assurée parce qu'il y a la bombe atomique. Mais on oublie que cette Wehrmacht que l'on fait renaître doit disposer elle aussi de l'arme atomique. Les voisins de l'Allemagne ne croiront jamais que la nouvelle Wehrmacht, munie d'armes encore plus terribles que par le passé, serait moins dangereuse que celle d'avant la deuxième guerre mondiale. On ne le croit même pas en Allemagne, où des millions de gens s'opposent à ce que le trop célèbre état-major asservisse à nouveau le peuple allemand.

96. Au cours de sa tragique histoire, le peuple tchécoslovaque s'est vu infliger beaucoup de malheurs et de souffrances par cet ennemi de l'humanité qu'est le militarisme allemand. Nous ne voulons pas permettre qu'il arrive un nouveau désastre; c'est pourquoi nous vous avertissons des dangereux événements qui se produisent chez notre voisin, l'Allemagne de l'Ouest, où les militaristes et les revenchards relèvent à nouveau la tête.

97. La délégation tchécoslovaque estime nécessaire d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur un problème dont le règlement intéresse particulièrement notre pays. Malgré les protestations répétées de notre gouvernement, on continue d'envoyer dans l'espace aérien de l'Etat tchécoslovaque des ballons libres chargés de tracts incitant la population à des actes hostiles contre la République tchécoslovaque. Cette propagande hostile n'a aucun effet; le peuple tchécoslovaque la rejette résolument. Cependant, ces ballons menacent gravement les communications aériennes nationales et internationales, et les matières explosives dont ils sont remplis constituent un danger pour la santé, la vie et les biens des personnes qui y touchent.

98. Le Gouvernement tchécoslovaque a fait sur le plan international une série de démarches pour écarter ce danger, mais ses efforts sont demeurés vains. Il s'est adressé par la voie diplomatique au Gouvernement des Etats-Unis, car ces ballons sont lancés par des organisations américaines à partir de bases situées dans la République fédérale d'Allemagne. Il a également attiré l'attention du Secrétaire général sur la situation ainsi créée. Enfin, il a demandé à l'Organisation de l'aviation civile internationale de prendre des mesures pour mettre fin à cette violation de l'espace aérien tchécoslovaque.

Cependant, aucune mesure efficace n'a été prise jusqu'à présent.

99. L'envoi de ballons, quels qu'ils soient, dans l'espace aérien d'un autre Etat, sans son assentiment, est contraire au droit international et constitue une violation de la souveraineté de cet Etat. De plus, les ballons lancés au-dessus du territoire de la Tchécoslovaquie et d'autres Etats menacent gravement la vie et la santé des habitants et causent souvent des dommages matériels importants. En outre, ils mettent en danger les communications aériennes, et leur lancement constitue une violation de l'article 8 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, du 7 décembre 1944. De tels agissements sont contraires aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans plusieurs autres instruments internationaux.

100. La délégation tchécoslovaque estime que l'Assemblée générale devrait examiner la situation et, conformément à la Charte, prendre des mesures pour empêcher le lancement illicite de ballons libres au-dessus du territoire d'autres Etats.

101. Pour la République tchécoslovaque, la coexistence pacifique et le développement d'une coopération amicale entre les peuples ne sont pas de simples principes qu'il suffit de proclamer; nous y voyons le fondement pratique de toutes nos activités en matière de politique étrangère. La Tchécoslovaquie développe ses relations politiques, économiques et culturelles avec tous les pays, quel que soit leur régime social. Au cours des dernières années, notre pays a reçu la visite d'un grand nombre d'éminents représentants de divers Etats, de délégations parlementaires et d'autres personnalités officielles, qui ont pu se convaincre par eux-mêmes des réalisations pacifiques du peuple tchécoslovaque et de son désir de vivre dans l'amitié et dans la coopération avec les peuples des autres pays. Fidèle à cette politique, le Gouvernement tchécoslovaque s'emploiera dans l'avenir à étendre et à renforcer encore ses relations avec l'étranger.

102. La Tchécoslovaquie attache une importance particulière au développement de ses relations économiques et commerciales avec tous les pays, quelle que soit leur structure sociale et économique, conformément aux principes de l'avantage mutuel, de l'égalité de droits et de la non-discrimination.

103. L'Organisation des Nations Unies devrait aider de façon plus efficace à poser les bases de larges échanges commerciaux qui favoriseraient le développement de la coopération mondiale dans l'intérêt de tous les peuples. L'un des problèmes essentiels qui se posent à cet égard est celui de la création de conditions telles que le développement du commerce mondial, dont le volume est encore loin de répondre aux besoins et aux possibilités des pays, puisse devenir le solide fondement de la coexistence pacifique des peuples.

104. La Tchécoslovaquie peut contribuer utilement à la solution de ce problème. Au cours des dernières années, la production industrielle de notre pays a plus que doublé par rapport au chiffre d'avant-guerre, ce qui a constitué la ferme assise d'une économie d'un niveau technique élevé.

105. Il en est résulté une augmentation du pouvoir d'achat de notre population, qui s'est traduite par un accroissement marqué de la consommation, portant à la fois sur les biens d'équipements et sur les biens de consommation. Les plans de développement de notre économie nationale prévoient une augmentation sensible de la production et de la consommation, qui nous

assurera de plus grandes possibilités d'échanges avec tous les pays.

106. Cependant, il n'est pas douteux que le volume du commerce international pourrait être encore plus élevé si les échanges ne continuaient pas à être entravés par des obstacles artificiels dus à des considérations politiques et aux efforts futiles que l'on déploie pour freiner le développement de l'économie des Etats à régime socialiste.

107. Malgré ces obstacles, le commerce extérieur de la Tchécoslovaquie avec les pays capitalistes s'accroît régulièrement depuis quelque temps. Nos relations économiques se sont développées d'une manière particulièrement heureuse avec les pays économiquement sous-développés. De 1953 à 1955 uniquement, le volume total de nos échanges avec ces pays a augmenté d'environ 140 pour 100, et le deuxième plan quinquennal prévoit de nouvelles augmentations.

108. Un autre grave obstacle à l'évolution favorable du commerce mondial tient à ce que la production annuelle en biens et services des pays économiquement sous-développés, qui comptent 1.000.200.000 habitants, atteint une valeur totale de près de 150 millions de dollars, alors que celle des pays industrialisés, qui comptent 500 millions d'habitants, dépasse 700 milliards de dollars, soit 10 fois plus par personne.

109. Selon nous, il convient de prendre rapidement des mesures efficaces pour mettre fin à cette situation. Le meilleur moyen de supprimer l'inégalité frappante entre le développement des pays avancés et celui des pays sous-développés est d'industrialiser ces derniers le plus tôt possible. Il est de l'intérêt de tous que les pays économiquement peu développés se rapprochent le plus possible du niveau des pays avancés et qu'ils puissent participer pleinement, sur un pied d'égalité, au commerce international et à l'économie mondiale.

110. La Tchécoslovaquie, Etat industrialisé, apporte et continuera d'apporter tout l'appui et toute l'aide possible aux pays économiquement sous-développés.

111. J'ai exposé le point de vue de la délégation tchécoslovaque sur la situation actuelle et sur certains problèmes que nous estimons particulièrement importants et que l'Assemblée générale a l'entière responsabilité de résoudre.

112. Toute l'humanité pacifique s'est réjouie de constater une nette détente internationale au cours de l'année écoulée. Cependant, elle s'inquiète et s'indigne devant les menées des milieux agressifs qui cherchent à ressusciter le passé, à augmenter la tension, à aggraver la situation, à créer un climat de haine et d'hystérie, et à compromettre la paix et la sécurité du monde. Rien de bon ne peut en résulter pour les honnêtes gens. Ces derniers attendent de notre organisation qu'elle déjoue ces menées. Ils demandent que nous nous efforcions d'appliquer les principes de la Charte et d'assurer solidement la paix, l'amitié et la coopération entre les peuples, afin que chacun puisse vivre tranquillement, sans craindre pour le sort de son pays et de ses concitoyens.

113. Le peuple tchécoslovaque, que l'armée soviétique a libéré du joug fasciste, s'est engagé dans la voie de l'édification du socialisme et a remporté de grands succès. Fort de ses liens d'amitié et de son alliance indéfectible avec l'URSS et les autres pays qui suivent la même voie, notre peuple laborieux et doué a construit un Etat doté d'une puissante industrie et d'une agriculture moderne, et s'est créé une patrie florissante où il profite chaque jour davantage des fruits de son travail.

114. Il y a quelques heures, le Gouvernement tchécoslovaque, tenant une promesse qu'il avait faite lors de la publication du plan quinquennal d'édification et de développement de l'économie nationale, a annoncé à l'Assemblée nationale une nouvelle baisse — la sixième — des prix des denrées alimentaires et des produits manufacturés. Il en résultera pour notre population une économie de 1 milliard 400 millions de couronnes tchécoslovaques par an. Le 3 décembre 1956, les baisses suivantes entreront en vigueur: viande, 15 à 20 pour 100; charcuterie, jusqu'à 31 pour 100; conserves et mets préparés, jusqu'à 46 pour 100; produits agricoles, jusqu'à 25 pour 100; produits manufacturés, tels que postes de T.S.F., appareils photographiques, montres, 18 à 35,5 pour 100.

115. S'il a été possible de procéder à cette sixième baisse des prix, c'est parce que notre peuple remplit et dépasse les normes fixées par le plan de développement de l'économie nationale. Les résultats que notre peuple obtient ainsi, pour la sixième fois, confirment à nouveau la justesse de la politique menée par notre gouvernement, dont le souci principal est et restera toujours le relèvement rapide du niveau de vie matériel et culturel des travailleurs.

116. Le peuple tchécoslovaque s'enorgueillit à juste titre de ses succès et est résolu à poursuivre le chemin qu'il s'est tracé et qui le mène dans la bonne direction, comme il a pu s'en convaincre maintes fois.

117. Par son attitude raisonnable, ferme et sage, notre peuple a donné, notamment ces temps derniers, une réponse sans équivoque à la réaction internationale et a déjoué ses plans et ses espoirs, rendant ainsi un grand service à la cause de la paix et de la sécurité en Europe.

118. Le Gouvernement de la République tchécoslovaque, accomplissant la volonté et les vœux de tout notre peuple, continuera à l'avenir de faire tous ses efforts pour déjouer les intrigues des ennemis de l'humanité, pour faire triompher les principes élevés de la Charte, pour assurer une paix et une sécurité solidement établies et pour réaliser à tout jamais, dans la paix, la coexistence, l'amitié et la coopération entre les peuples.

119. M. ENTEZAM (Iran): Monsieur le Président, la joie et la fierté que ma délégation ressent de votre élection sont trop sincères pour que je puisse vous faire grâce de mes félicitations tardives. L'unanimité qui s'est faite autour de votre nom est la meilleure preuve de notre confiance et de l'hommage mérité que nous rendons aux hautes qualités dont vous avez fait preuve durant votre longue et brillante carrière de diplomate et d'homme d'Etat.

120. Si je prends part à la discussion générale, ce n'est que pour parler brièvement des événements récents, ceux qui sont survenus après la publication du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/3137). Les questions traitées dans ce rapport seront discutées avec fruit, à mon avis, au sein des commissions, où ma délégation ne manquera pas d'exposer ses vues au fur et à mesure que ces questions seront examinées. Les événements récents auxquels je viens de faire allusion ont trait, d'une part, à la crise de Suez et, d'autre part, à la situation en Hongrie.

121. Parlons tout d'abord de l'affaire de Suez. L'année dernière, au cours de la dixième session de l'Assemblée générale, nous avons constaté avec satisfaction une réduction de la tension internationale. Cette améliora-

tion dans les relations internationales nous encourageait à juste titre à envisager l'avenir avec un optimisme mesuré lorsque la nationalisation de la Compagnie universelle du Canal de Suez provoqua, de la part de certaines parties intéressées, des réactions violentes et menaça de transformer certaines divergences de vues en une sorte d'opposition irréductible.

122. Les tentatives qui furent faites, en dehors de l'Organisation des Nations Unies, pour régler ce conflit naissant, malgré les efforts méritoires qui y furent consacrés, n'aboutirent pas au résultat escompté. Nous avons pris nous-mêmes une part très active à ces tentatives, aussi bien aux conférences de Londres de l'été dernier qu'au comité des Cinq, et nous n'avons épargné aucun effort pour résoudre ce problème par les voies recommandées par la Charte, c'est-à-dire par des moyens pacifiques.

123. Ces efforts, comme je viens de le dire, ne furent pas pleinement couronnés de succès, mais nous avions au moins la satisfaction d'avoir empêché un conflit armé. Notre satisfaction nous semblait justifiée, car, lorsque le Gouvernement français et celui du Royaume-Uni décidèrent de porter l'affaire de Suez devant le Conseil de sécurité, nous pensions à juste titre qu'ils s'en remettaient d'avance à la décision du Conseil.

124. A la fin d'octobre dernier, alors que nous espérons que l'affaire de Suez trouverait une solution juste et appropriée sur la base de l'accord réalisé au sein du Conseil de sécurité, alors que nous pensions que l'idée du recours à la force était définitivement abandonnée, nous nous sommes soudainement trouvés en présence de l'agression commise par Israël contre l'Egypte, suivie d'une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale égyptiennes par les forces militaires du Royaume-Uni et de la France.

125. Quels sont les mobiles de cette intervention militaire, à un moment où nous semblions nous acheminer vers une solution pacifique? Nous sommes justifiés à nous poser cette question car, au moment même où ces actions militaires ont été commises, le Secrétaire général continuait à offrir ses bons offices en vue d'explorer et de préciser les possibilités existantes pour apporter au problème de Suez une solution qui réponde aux exigences définies par le Conseil de sécurité. Le Secrétaire général, dans le rapport qu'il a présenté à ce sujet [S/3596], a indiqué que le Gouvernement égyptien avait donné son accord total sur toutes les questions faisant l'objet des entretiens, sauf sur un point qui, à nos yeux, pouvait aussi trouver un règlement satisfaisant si les parties en cause avaient fait montre d'assez de bonne volonté et de compréhension:

126. Notre surprise était d'autant plus grande que ces violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, que ces atteintes au prestige et à l'influence de notre organisation provenaient de la part de deux Etats qui, ayant des sièges permanents au Conseil de sécurité, sont, de ce fait, astreints à une plus grande responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais il y a plus: ce sont ces mêmes Etats qui ont empêché le Conseil de prendre les mesures qui s'imposaient au moment où celui-ci était saisi de l'agression d'Israël. Le Conseil étant ainsi paralysé, il ne restait plus qu'à avoir recours à l'Assemblée générale, elle-même. Ainsi avons-nous appuyé chaleureusement la convocation d'une session extraordinaire d'urgence, qui a permis à l'Assemblée d'intervenir rapidement pour établir le cessez-le-feu et demander le retrait des forces d'invasion.

127. Parallèlement à l'action poursuivie au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement iranien a tenu à multiplier ses efforts, en collaboration avec les Gouvernements de l'Irak, du Pakistan et de la Turquie, pour amener au plus vite l'évacuation du territoire égyptien.

128. Réunis à Téhéran, les chefs des quatre gouvernements, soucieux du maintien de la paix dans cette région, ont soigneusement examiné la situation et ont rendu publique leur position dans une déclaration qui a marqué la conclusion de leurs délibérations. Cette déclaration, datée du 8 novembre 1956, condamnait l'agression d'Israël en demandant à ce dernier de retirer immédiatement ses forces armées derrière la ligne de démarcation de l'armistice. Elle exprimait les graves inquiétudes des quatre gouvernements à l'égard de l'action militaire franco-britannique en Egypte et du danger qu'elle comportait, en ce sens qu'elle affaiblissait la seule organisation mondiale dans laquelle était placé l'espoir fervent du monde pour la paix et la justice. Elle demandait aux Gouvernements du Royaume-Uni et de la France de mettre fin immédiatement aux hostilités, de retirer leurs forces d'Egypte et de respecter entièrement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Egypte.

129. Les quatre puissances ont réaffirmé une fois de plus que la question du différend concernant le canal de Suez devait être réglée par la voie des négociations pacifiques et sous les auspices des Nations Unies. Elles ont précisé que tout règlement de ce différend devait assurer, entre autres, la liberté de passage à travers le canal dans le cadre de la pleine souveraineté de l'Egypte. Tout en affirmant une fois de plus leur foi dans les principes de la Charte des Nations Unies, elles ont exprimé leur réprobation de l'agression sous quelque forme que ce soit.

130. Enfin, ces puissances ont pris note avec satisfaction du message reçu du Gouvernement du Royaume-Uni, par l'entremise de son ambassadeur à Téhéran, selon lequel la démarche qu'elles avaient entreprise auprès de ce pays avait influé sur la décision de ce dernier d'accepter immédiatement de cesser le feu.

131. Si nous nous sommes référés à cette déclaration en retraçant ses grandes lignes, c'est pour montrer que les quatre puissances, qui sont en même temps cosignataires du Pacte de Bagdad, fidèles aux principes de la Charte des Nations Unies, n'ont pas hésité à condamner non seulement les actes d'agression d'Israël, mais aussi l'action militaire entreprise par le Royaume-Uni, lorsqu'elles ont jugé que ce dernier avait agi en violation de la Charte.

132. Ce comportement des quatre puissances montre d'une façon évidente que leur association au sein du Pacte de Bagdad revêt un caractère défensif et qu'elle ne pourrait guère avoir les buts agressifs qu'on lui a parfois injustement attribués. Contrairement aux affirmations de ceux qui croient que le Pacte de Bagdad n'est qu'un artifice créé par certaines puissances pour subjuguer les peuples du Moyen-Orient, les quatre signataires de ce pacte ont prouvé que ce dernier est en réalité un instrument de paix au service de la réalisation des buts de la Charte, et que les quatre puissances ne sont pas moins persévérantes que les autres dans la lutte contre le colonialisme et la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

133. Pour en revenir à ce qui se fait au sein de l'Organisation des Nations Unies en vue du règlement de l'affaire de Suez, je suis heureux de constater que l'Assemblée, aussitôt saisie, a pris les décisions qui

s'imposaient, et qu'elle suit d'un œil vigilant les développements qui en résultent.

134. Passons maintenant à la situation en Hongrie. Dans cette affaire, comme dans celle de l'Égypte, nous avons appuyé, au sein du Conseil de sécurité, la convocation d'urgence de l'Assemblée générale. Ici aussi, nous avons la satisfaction de voir l'Assemblée agir, vite et à bon escient. Ici aussi, nous avons appuyé les résolutions qui ont été adoptées. L'une d'elles [1007 (ES-II)] a trait à l'aide au peuple hongrois. Personne ne peut s'opposer à des mesures qui tendent à soulager les souffrances humaines. En fait, de part et d'autre, on apporte des contributions. L'autre [1004 (ES-II)] vise à l'emploi d'observateurs impartiaux sur les lieux pour y étudier la situation. A propos des événements de Hongrie, nous avons entendu des accusations et des contre-accusations. Que pouvions-nous faire de mieux que d'envisager de faire établir sur place l'exactitude ou l'inexactitude de ce qui a été dit de part et d'autre? Je voudrais, ici, adresser un appel au Gouvernement hongrois pour qu'il réponde favorablement aux demandes réitérées du Secrétaire général et pour qu'il admette sur son territoire des observateurs des Nations Unies.

135. Telle est notre position à l'égard des deux problèmes les plus importants et les plus pressants que nous sommes appelés à examiner à l'heure actuelle. Qu'il me soit permis d'ajouter que, pour nous, la cause de la liberté est indivisible. Nous réprouvons et condamnons l'agression et l'intervention contre la liberté d'un peuple d'où qu'elles proviennent.

136. Nous estimons que les mouvements de libération sont irrésistibles, quelle que soit la force des puissances qui cherchent à s'y opposer, et nous formulons l'espoir que tous les gouvernements se rendent à l'évidence et comprennent enfin que l'amitié réelle entre les nations ne peut s'établir que dans le cadre du respect mutuel de la souveraineté, et que l'influence imposée par la force des armes ne peut qu'engendrer la haine et le désaccord.

137. Les événements tragiques du Moyen-Orient et de Hongrie, en dépit des dangers qu'ils comportent pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales, ont permis à l'Organisation des Nations Unies de faire des progrès remarquables dans certains domaines dont la portée ne peut échapper à personne.

138. Nous nous félicitons, en particulier, de la création de la Force d'urgence des Nations Unies, dont les attributions, bien que limitées, revêtent une importance considérable. A ce propos, nous tenons à exprimer notre satisfaction pour l'initiative prise par le Ministre des affaires étrangères du Canada et des efforts inlassables accomplis par le Secrétaire général qui, en peu de temps, a réussi, en application des résolutions de l'Assemblée générale, à constituer une force dont des détachements importants sont d'ores et déjà sur place pour s'acquitter des fonctions qui leur ont été assignées.

139. Certes, il ne s'agit pas là d'une armée internationale telle qu'elle a été conçue par la Charte. L'Organisation ne dispose pas encore d'une armée capable de faire respecter ses décisions, et ce, parce que les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont pas pu se mettre d'accord. Il n'en demeure pas moins que la constitution de cette force de police internationale marque un grand pas en avant et est de nature à faciliter ultérieurement l'organisation de cette armée internationale sans laquelle, en dépit de l'influence morale de notre organisation, l'exécution de ses décisions ne pourrait être entièrement assurée.

140. Nous devons aussi noter un regain de vitalité de l'Organisation, qui a su mobiliser l'opinion publique mondiale contre l'utilisation de la force.

141. En achevant cet exposé, je voudrais tourner mon regard vers l'avenir et vous dire quelles sont, à mes yeux, les leçons qu'il y a lieu de tirer des événements qui viennent de se dérouler. En premier lieu, nous estimons que nous devons tous essayer, avec sincérité, de trouver une solution à la question du canal de Suez, une solution garantissant la liberté de passage en tenant dûment compte du respect de la souveraineté de l'Égypte. En second lieu, nous devons agir dans un esprit réaliste en vue de faciliter un règlement équitable de la question de Palestine. Mais il est évident que le règlement final de ces deux problèmes : sera possible que lorsque les troupes d'invasion auront évacué le territoire égyptien. Notre organisation sera alors dans une position beaucoup plus favorable pour aider les parties intéressées dans leur recherche d'une solution juste et durable.

142. Nous estimons que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, partout où ils ne jouissent pas encore de leur indépendance, s'imposera tôt ou tard et que les puissances colonialistes feront mieux d'abandonner de plein gré une attitude surannée qui ne répond plus aux exigences de notre temps. D'autre part, nous considérons qu'il faut envisager tout règlement des questions de cette nature sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, afin que les aspirations légitimes de ces peuples puissent se réaliser sans recours à la violence.

143. En particulier, maintenant que la question de l'Algérie a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et que, fort heureusement, la France ne s'y est pas opposée, il faut tâcher de trouver une solution à ce problème qui corresponde aux aspirations légitimes du peuple algérien et qui aide à rétablir la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

144. En dépit des tristes événements qui se sont produits récemment et qui ont séparé davantage les peuples afro-asiatiques des puissances colonisatrices, nous estimons que nous ne devons pas manquer de déployer tous nos efforts pour rapprocher les peuples de l'Asie et de l'Afrique de ceux de l'Occident. En effet, nous devons reconnaître que nous avons fortement besoin de la technologie et des capitaux provenant des pays développés, afin d'accélérer notre développement économique et, notamment, notre programme d'industrialisation. L'Occident a besoin de certains de nos produits bruts sans lesquels ils ne sera pas à même de faire marcher son industrie. C'est seulement dans le cadre de la restauration de la confiance réciproque et d'une coopération internationale sincère que nous pouvons servir nos intérêts mutuels. Nous n'avons manqué aucune occasion de contribuer à cette coopération et nous serons très heureux de servir de pont entre les différents peuples dont la coopération, tout en étant une garantie pour la paix et la sécurité internationales, sert également à améliorer les conditions de vie de ces peuples.

145. Nous sommes très heureux que le Gouvernement des États-Unis poursuive des efforts analogues et cherche à faire valoir, aux yeux de ses alliés, que la poursuite d'une collaboration sincère et harmonieuse est désormais la seule voie qui nous soit ouverte, mais qu'elle est heureusement profitable à tous. Le Gouvernement des États-Unis a fort bien compris que c'est seulement en suivant cette politique sage que les fossés creusés entre l'Orient et l'Occident pourraient être comblés.

146. En terminant, je voudrais répéter que nous avons tous intérêt à respecter les principes de la Charte et à observer les décisions de l'Organisation des Nations Unies, contribuant ainsi au renforcement du prestige d'une organisation qui reste, dans les circonstances présentes, le seul espoir de l'humanité. Ceux qui se plaignent aujourd'hui de certaines recommandations de l'Assemblée générale pourraient les réclamer demain, car, si l'agression n'est à jamais bannie, il peut leur arriver aussi d'en être victimes.

147. M. PREOTEASA (Roumanie): La session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies a revêtu une importance particulière en raison de la situation internationale tendue dans lesquelles elle se déroule.

148. Avant de présenter l'opinion de la délégation de la République populaire roumaine sur les problèmes d'une grande importance en présence desquels se trouve l'Assemblée générale, qu'il me soit permis d'exposer brièvement, en tant que nouveau Membre de l'Organisation, les éléments de base de la politique extérieure de mon pays.

149. La Roumanie est engagée dans un vaste programme de construction et de développement de l'économie civile, ayant pour but d'élever le niveau de vie matériel et culturel du peuple. La Roumanie a été connue et souvent décrite comme un pays offrant un contraste profond entre la richesse économique du pays et la pauvreté chronique des masses populaires, si grande qu'elle affectait le capital biologique de la nation.

150. Il est édifiant de constater, pour mesurer l'étendue de l'effort entrepris et le progrès accompli par rapport à l'ancienne situation de la Roumanie, qu'à la fin de 1955 la production industrielle était supérieure de trois fois environ à celle de 1938. Aujourd'hui, afin de réaliser une production égale à celle de l'année 1938 tout entière, il suffit de trois mois pour l'énergie électrique, de 84 jours pour le minerai de fer, de quatre mois pour l'acier, de 28 jours pour le gaz méthane, de 79 jours pour les produits dérivés de la viande.

151. De pays agricole et producteur de matières premières, la Roumanie s'est transformée en un pays industriel et agricole en plein développement. Elle a construit une industrie de machines-outils, de tracteurs, de camions et, ce qui est concluant, elle a réussi à édifier une industrie complète d'outillage pétrolier, ce qui lui permet d'exploiter ses richesses en pétrole dans l'intérêt de son propre peuple et dans celui de l'Etat.

152. Ayant pour préoccupation principale l'accomplissement de ce programme constructif, la Roumanie est profondément intéressée à une politique de paix et de collaboration internationale. Ceci la détermine à soutenir avec persévérance, dans sa politique extérieure, les principes de la coexistence pacifique et de la coopération avec tous les pays sur un pied d'égalité, du respect réciproque de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Partant de ces principes, la Roumanie tend constamment à l'élargissement effectif des relations politiques, culturelles et commerciales avec tous les pays, quel que soit leur régime social.

153. Les étroites relations d'amitié et d'assistance réciproque qui se sont créées entre la Roumanie, l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les autres pays socialistes, servent, de la façon la plus fidèle, aussi bien les propres intérêts de ces pays que ceux de la paix et de la sécurité internationales. Tout, dans cette amitié, soutient et renforce la cause de la paix.

154. Au cours des 10 dernières années — période durant laquelle le régime démocratique populaire s'est développé et définitivement consolidé — la Roumanie a élargi ses relations avec de nombreux pays d'Europe, d'Asie, du Proche-Orient, établissant, pour la première fois avec certains de ces pays, des relations diplomatiques et économiques. La République populaire roumaine entretient des relations économiques avec 62 pays et soutient, par des efforts pratiques, le développement des relations économiques, politiques et culturelles avec les Etats de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine.

155. Partant de l'idée qu'il n'existe pas de problème litigieux qui ne puisse être résolu par la voie des négociations, le Gouvernement roumain a pris l'initiative de résoudre les problèmes en suspens avec d'autres pays. Je rappelle qu'au cours des derniers mois la Roumanie a rétabli les relations diplomatiques interrompues pendant la dernière guerre avec la Grèce, l'un de ses proches voisins. Elle a également invité les Etats-Unis d'Amérique à la table des négociations pour discuter les problèmes pendants entre les deux pays, pour encourager entre eux des relations commerciales et culturelles, et développer des liens d'amitié entre les peuples américain et roumain. Nous avons la conviction que des relations réellement saines ne peuvent exister qu'entre Etats qui respectent réciproquement leur indépendance nationale.

156. La Roumanie a conquis sa pleine indépendance nationale par l'insurrection populaire contre l'hitlérisme, le 23 août 1944, insurrection qui a fait sortir la Roumanie de la guerre hitlérienne profondément haïe par le peuple, et l'a fait se joindre aux Nations Unies par la lutte et le sang versé par l'armée roumaine aux côtés de l'armée soviétique pour écraser définitivement l'Allemagne nazie.

157. Ces principes directeurs de la politique extérieure de la République populaire roumaine correspondent aux aspirations profondes du peuple roumain et à ses intérêts nationaux. La République populaire roumaine considère, avec une vive sympathie et une grande compréhension, le mouvement de libération des populations des pays coloniaux et dépendants. Cette attitude a une explication historique profonde. Dans un passé encore récent, le peuple roumain a vécu des jours amers, alors que son pays était maintenu dans un état de retard économique et que les richesses nationales étaient exploitées au bénéfice des grands monopoles mondiaux, alors que les gouvernements roumains étaient sans cesse changés suivant les intérêts de quelques grandes capitales occidentales, alors que la Roumanie était entraînée dans des aventures militaires qui n'avaient rien de commun avec ses intérêts nationaux.

158. A l'heure actuelle, pour le peuple roumain, ce sombre chapitre d'histoire a été clos à jamais. Nous saluons les Etats qui ont récemment conquis leur indépendance et qui jouent un rôle toujours plus important dans la défense de la paix et la coopération internationales. Nous apprécions ce fait comme l'un des plus importants facteurs de progrès de l'histoire contemporaine. La poussée impétueuse du mouvement de libération nationale a mis à l'ordre du jour la question de la liquidation totale du système colonial. La tentative faite pour reconquérir par la guerre les positions coloniales perdues est, de nos jours, d'autant plus grave et lourde de conséquences. L'agression déclenchée par le Royaume-Uni et la France, avec l'appui d'Israël, contre le brave peuple égyptien, est caractéristique à cet égard.

159. Les méthodes et les pratiques colonialistes, condamnées par l'humanité tout entière, ne peuvent être reprises dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle sans encourir le risque d'un désastre politique, économique et militaire. La réaction énergique et décidée des forces éprises de paix, la résolution quasi unanime de l'Assemblée générale [résolution 997 (ES-I)] ont pu freiner l'agression; les agresseurs se sont trouvés isolés et condamnés. Ces résultats ne peuvent être méconnus par les milieux agresseurs internationaux.

160. La délégation roumaine tient à souligner que la principale mesure imposée par les intérêts de la paix et de la sécurité est le retrait immédiat des troupes d'invasion du territoire égyptien et le rétablissement du *statu quo* au moment du déclenchement de l'agression; c'est dans ce sens qu'a été prise la décision de l'Assemblée générale. C'est la seule manière d'éviter les complications ultérieures et d'aborder d'autres problèmes touchant le Moyen-Orient.

161. La République populaire roumaine, qui a développé avec un grand nombre des pays du Moyen-Orient des relations économiques, culturelles et amicales mutuellement profitables, est profondément intéressée au rétablissement de la paix dans cette région, à la consolidation de l'indépendance des Etats arabes et à leur développement économique. La délégation roumaine estime que l'Organisation des Nations Unies doit s'opposer fermement à de nouvelles intrigues ou à des plans d'agression contre les pays du Moyen-Orient.

162. Le colonialisme représente une cause permanente de tension internationale, de violation des droits des peuples, de conflit, de guerre. C'est pourquoi l'une des tâches principales — et des plus urgentes — de l'Assemblée générale est de discuter et de résoudre de façon équitable les problèmes inscrits à son ordre du jour, tels que ceux de Chypre, de l'Algérie et de l'Irian occidental. Ma délégation désire insister tout particulièrement sur la nécessité impérieuse d'apporter une solution à la question de Chypre, soulevée par la Grèce à l'Organisation des Nations Unies.

163. Il est évident que le régime colonial imposé à la population de Chypre par les occupants britanniques constitue l'une des sources principales d'inquiétude et d'instabilité dans le sud-est de l'Europe et dans le Proche-Orient. La délégation roumaine pense que l'octroi rapide au peuple cypriot du droit d'autodétermination est dans l'intérêt de tous les Etats, d'autant plus que les événements récents ont prouvé que le Royaume-Uni a transformé Chypre en une base militaire d'agression qui menace la paix et l'indépendance des peuples de cette partie du monde. Le peuple roumain, lié au peuple grec par de très vieilles relations amicales, par des luttes communes pour l'indépendance, soutient chaleureusement la demande de la Grèce tendant à ce que l'on apporte au problème de Chypre une solution conforme aux aspirations ardentes du peuple cypriot à la liberté.

164. A plusieurs reprises, la situation en Hongrie a été évoquée devant l'Assemblée générale. La délégation de la République populaire roumaine a eu maintes fois l'occasion d'exprimer ses sentiments à l'égard de cette question qui a été — et demeure — un problème intérieur de l'Etat hongrois. Nous estimons que, par l'échec de la tentative des éléments fascistes horthystes pour restaurer l'ancien régime en utilisant le mouvement populaire qui poursuivait le renforcement de la démocratie populaire, a été écartée une situation grâce à laquelle la Hongrie aurait pu devenir un foyer de trouble et d'agitation au cœur de l'Europe.

165. Il faut comprendre que, lorsque nous nous référons aux fascistes et aux horthystes, nous n'apportons dans la discussion aucun élément nouveau qui soit sujet à interprétation. Il s'agit de gens qui ont fait partie de formations horthystes et les ont dirigées, qui se sont dénommés eux-mêmes ainsi à l'époque à laquelle ils ont détenu le pouvoir. L'essentiel à l'heure actuelle est d'aider le peuple hongrois à soulager ses cruelles souffrances et à reconstruire sa vie. Le Gouvernement roumain est décidé à accorder tout son appui au peuple hongrois ami et voisin.

166. La Roumanie estime que le problème essentiel à résoudre pour obtenir une paix durable est de réaliser le désarmement. Un accord sur le désarmement ouvrirait de larges possibilités à la solution des problèmes internationaux litigieux. Le monde ferait des progrès importants dans la marche en avant vers la détente. Les peuples seraient soulagés du lourd fardeau des dépenses militaires et de l'atmosphère chargée qui a été créée pour les justifier. Au contraire, continuer la course aux armements, accumuler des armes de type classique et des armes atomiques et à l'hydrogène, signifie accroître le danger du déclenchement de nouvelles agressions, car la course aux armements donne naissance à la tension, à la guerre froide, à la politique de la position de force qui tendent à diriger le cours des événements vers une troisième guerre mondiale.

167. L'historique des discussions sur le désarmement qui, à la Société des Nations, ont servi de rideau de fumée aux milieux agressifs internationaux afin d'intensifier la course aux armements et d'élaborer leurs plans de déclenchement de la deuxième guerre mondiale, doit être présent à l'esprit de chacun de nous. Nous sommes d'accord avec les représentants qui, parlant de la nécessité de résoudre ce problème et de l'importance qu'il présente, ont souligné la responsabilité qui incombe à cet égard à tous les pays et en particulier aux grandes puissances.

168. L'Assemblée générale a été saisie de nouvelles propositions par le Gouvernement de l'URSS, énoncées dans sa déclaration en date du 17 novembre 1956 [A/3366], relatives à la question du désarmement et du relâchement de la tension internationale. La délégation roumaine estime que ces propositions représentent une contribution des plus importantes et peuvent conduire à une solution positive de cette question. Il va sans dire que non seulement la République populaire roumaine, mais encore la majorité des pays qui désirent voir s'éloigner la menace de la guerre, veulent faire des échanges commerciaux avantageux, consacrer leurs budgets aux œuvres sociales et au développement de l'économie nationale, attendent que les autres grandes puissances, et en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, viennent réellement à la rencontre des propositions soviétiques.

169. Je m'arrêterai sur quelques aspects du problème qui intéressent particulièrement la République populaire roumaine. La Roumanie a réduit l'effectif de ses forces armées de 60.000 soldats et officiers, et a abrégé la durée du service militaire, prouvant ainsi, de manière concluante, qu'elle est prête à mettre en pratique la politique de réduction des armements. La République populaire roumaine estime qu'il est nécessaire de réaliser une entente internationale sur la réduction progressive des armements et des forces armées des grandes puissances et des autres pays. Nous soutenons fermement la proposition de l'Union soviétique concernant l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène,

la cessation des expériences d'armes nucléaires et l'institution d'un contrôle international de ces mesures.

170. La République populaire roumaine a constamment soutenu que la paix et la sécurité en Europe peuvent être assurées non par la création de blocs militaires antagonistes, mais par l'effort commun de tous les Etats européens pour l'établissement d'un système général de sécurité. C'est dans cet esprit que nous appuyons la proposition tendant à ce que soit conclu un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les pays signataires du Traité de Varsovie, pacte qui créerait de nouvelles conditions particulièrement favorables à la continuation du progrès dans la voie du désarmement général et du renforcement de la paix.

171. Nous devons rappeler que le Traité de Varsovie, auquel nous sommes partie, traité conclu en vue d'assurer la défense contre le danger créé par la renaissance de la nouvelle Wehrmacht en Allemagne de l'Ouest, a été conçu dès le début comme un pacte conditionnel. Il prévoit que s'il est créé en Europe un système de sécurité collective et si un accord est conclu à cette fin — ce à quoi tendent sans cesse tous les pays contractants — le Traité de Varsovie perdra sa validité. Les puissances occidentales, et en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, se sont livrées à une vaste propagande contre le Traité de Varsovie, bien qu'elles entretiennent des bases militaires autour des pays de l'Europe orientale parties au Traité, ainsi que d'importantes forces militaires en Allemagne de l'Ouest. L'existence de ces bases est incontestablement une source de tension et une menace pour la sécurité des pays de l'Europe orientale.

172. L'Union soviétique, par la déclaration que l'Assemblée générale a eu l'occasion d'entendre, a fait aux puissances occidentales des propositions concrètes concernant l'élimination des bases militaires, la réduction des forces de l'OTAN, leur retrait des territoires étrangers, le retrait des troupes occidentales de l'Allemagne de l'Ouest ainsi que le retrait des troupes soviétiques se trouvant sur le territoire des pays signataires du Traité de Varsovie. Il n'est pas douteux que la mise en œuvre de ces mesures entraînerait une réelle détente en Europe et dans le monde entier.

173. L'importance des problèmes auxquels nous devons faire face et l'esprit de responsabilité avec lequel ils doivent être abordés sont d'autant plus grands que, ainsi qu'il a déjà été souligné, nous nous trouvons à un point crucial de l'évolution de la situation internationale, à un moment où chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies aura à répondre de manière concrète à ces questions: laisserons-nous renaître le fantôme de la guerre froide? accepterons-nous que soient affichés ouvertement, avec calme et cynisme, de nouveaux plans d'agression, ou imposerons-nous le retour aux principes de la coopération pacifique, les seuls qui puissent assurer la paix et le progrès de tous les peuples?

174. Pour pouvoir repousser les forces de la guerre froide, pour dissiper la méfiance, il nous faut assurément aborder, en premier lieu, dans un esprit réaliste et pratique, la solution des grands problèmes actuellement en suspens. Mais nous devons en même temps accorder notre attention entière à toutes les formes de renforcement de la coopération internationale, en développant précisément celles pour lesquelles sont créées ou peuvent être créées des conditions favorables: relations commerciales et culturelles, contacts directs entre dirigeants et personnalités marquantes de tous les pays.

175. De l'avis de notre délégation, un problème qui mérite l'attention est celui de l'extension et de l'encouragement des relations diplomatiques entre les Etats, en vue de développer et de consolider la coopération internationale. Le développement des relations diplomatiques n'est pas placé sur le même plan que le développement des échanges internationaux ou des relations économiques, culturelles et politiques entre Etats.

176. Il apparaît clairement que nous devons à l'heure actuelle accomplir des efforts dans cette voie si nous considérons l'influence favorable qu'a eue sur la situation internationale le rétablissement récent des relations diplomatiques interrompues entre certains pays à la suite de la dernière guerre mondiale. De même, nous ne perdons pas de vue que des Etats nouveaux sont nés au cours des dernières années. L'esprit général de coopération entre nations se renforcera d'autant plus que ces Etats pourront développer plus rapidement leurs relations diplomatiques. Sans doute, la décision d'établir des relations diplomatiques avec un Etat ou un autre relève exclusivement de la compétence de chaque gouvernement. Des recommandations de l'Assemblée générale dans ce sens qui, estimons-nous, seraient pertinentes et possibles, apporteraient une précieuse contribution pour stimuler cette action positive.

177. En ce qui concerne les problèmes économiques, qui sont d'une importance considérable, le Gouvernement roumain considère que les intérêts du progrès et de la compréhension internationale imposent la nécessité d'un commerce international fondé sur les avantages réciproques et s'exerçant sans barrières artificielles ni discrimination. Dans le cadre de la coopération économique internationale, le problème de l'assistance économique et technique aux régions insuffisamment développées revêt une importance toute particulière, régions où, ainsi que l'indique le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/3137/Add.1], "la misère reste, pour la grande majorité de l'humanité, une réalité quotidienne".

178. La solution juste de ce problème est cependant rendue spécialement compliquée par les grandes dépenses affectées par certains Etats aux armements et par le fait que l'assistance accordée par ces Etats aux régions faiblement développées a un caractère essentiellement militaire. Le Gouvernement roumain s'est prononcé pour l'octroi de l'assistance économique et technique aux régions insuffisamment développées, sur la base de la pleine égalité de droits et sans conditions militaires ou politiques. C'est dans cet esprit que la République populaire roumaine soutiendra la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Nous sommes d'avis que l'échange de connaissances techniques à l'échelle internationale, tel qu'il se pratique actuellement, peut s'étendre à tous les pays, les plus avancés comme les moins avancés. Le Gouvernement roumain est favorable à un tel échange. Il est prêt, par exemple, à partager avec d'autres pays sa propre expérience dans le domaine de l'industrie pétrolière.

179. Nous ne pouvons pas terminer notre exposé sans montrer une fois combien le rôle particulièrement important qui revient à l'Organisation des Nations Unies — celui de favoriser la coopération internationale — est sérieusement diminué par l'absence des représentants du peuple chinois, peuple de 600 millions d'êtres humains, qui n'est pas représenté à l'Organisation.

180. Nous ne reprendrons pas tous les aspects de cette situation absurde et profondément préjudiciable à l'Organisation. Que l'on songe seulement que 22 pays des

deux Amériques, qui totalisent 350 millions d'habitants environ, disposent de 22 voix à l'Assemblée générale, alors que le peuple chinois, qui représente le quart de l'humanité, n'en dispose d'aucune. Nous nous réjouissons, assurément, que chaque peuple, si petit qu'il soit, ait la possibilité de prendre part, avec des droits égaux, à l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons que l'Organisation approche de la pleine réalisation du principe de l'universalité, mais c'est justement la raison pour laquelle apparaîtra plus flagrant et plus évident encore l'obstacle créé à la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies par la situation injuste et inadmissible qui maintient la Chine à l'écart de l'activité de cette organisation — si cette situation continue.

181. Je tiens à souligner l'importance particulière que la délégation roumaine accorde au rôle et aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous vivons une période où les milieux intéressés au maintien et à l'accentuation de la tension internationale ont déclenché des agressions et entretiennent une atmosphère troublée, favorable à de nouvelles attaques contre la paix et l'indépendance des Etats pacifiques. Dans ces circonstances, il est nécessaire de mobiliser activement toutes les forces de paix, de tenir en éveil la vigilance des peuples, et il faut que les hommes d'Etat et les gouvernements abordent, dans un esprit de responsabilité, les problèmes internationaux pendents.

182. L'Organisation des Nations Unies a et doit avoir un rôle important à cet égard. Pour l'accomplissement de sa noble mission inscrite dans la Charte — la défense et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales — l'Organisation ne doit pas être en situation d'agir seulement après que l'incendie a été allumé; elle doit s'attaquer aux causes internationales qui donnent naissance aux conflits et à la tension. Elle doit veiller assidument à prévenir les conflits internationaux et à les résoudre par la voie des négociations, par des discussions autour de tables de conférence. C'est justement pourquoi nous estimons nécessaire que l'Organisation des Nations Unies cesse d'être utilisée comme une tribune de propagande et d'excitation. La tension créée par de tels Epigones de la guerre froide fait obstacle aux efforts constructifs. Nous sommes convaincus que l'atmosphère créée de cette façon empêche de nombreuses délégations d'apporter leur contribution réelle et possible. Nous exprimons cependant notre confiance que les Nations Unies ont la possibilité de faire de l'Assemblée générale le lieu par excellence des négociations internationales pour la solution graduelle des problèmes qui se posent à l'Organisation, avec la participation égale de tous les pays, grands et petits.

183. La délégation de la République populaire roumaine est prête à apporter son entière contribution à la solution des problèmes que l'Assemblée doit résoudre, et à collaborer avec toutes les délégations qui sont animées du désir de faire régner au sein de cette assemblée l'esprit de compréhension et de bonne volonté qui consolidera la paix et la collaboration internationale.

184. En terminant, permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux félicitations qui vous ont été adressées, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, par tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune.

185. M. FEKINI (Libye) : La délégation du Royaume-Uni de Libye est heureuse, à l'occasion de sa récente arrivée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, de pouvoir exprimer, au nom de son gouvernement, ses

meilleurs vœux à l'Assemblée générale pour un déroulement satisfaisant de ses débats et une fin heureuse de ses travaux aux termes de cette session.

186. La délégation libyenne est également très heureuse de vous adresser, Monsieur le Président, ses plus vives félicitations pour la grande confiance que vous ont manifestée vos collègues, dont l'heureux choix s'est porté sur vous pour diriger les travaux de la présente assemblée. Elle tient à vous exprimer ses meilleurs vœux de succès dans votre si important mandat et elle a l'honneur de vous assurer de sa plus étroite et sincère collaboration; elle voudrait d'autre part féliciter les membres du nouveau Bureau de l'Assemblée.

187. La délégation libyenne voudrait exprimer aussi sa complète satisfaction pour la manière dont le Secrétaire général s'acquitte de ses lourds et nombreux devoirs, et elle aimerait lui présenter, ainsi qu'à ses collaborateurs, l'expression d'une considération mêlée d'appréciation, d'admiration et d'encouragement.

188. Ma délégation, au nom du Gouvernement du Royaume-Uni de Libye et de son peuple, et à la suite de l'admission récente de notre pays à l'Organisation des Nations Unies, a l'honneur de communiquer l'expression de notre salut fraternel et amical à tous les Etats Membres qui ont fait montre, par les paroles et par les actes, de leur désir de voir régner entre les différents pays du monde la paix, le respect mutuel, la coopération et cette amitié qui, à notre avis, devrait être fondée sur la franchise, le respect mutuel et un sain réalisme dans la compréhension et la coopération dans le domaine des intérêts communs.

189. La délégation libyenne est heureuse d'adresser ses chaleureuses félicitations et ses souhaits de bienvenue aux Etats qui ont été récemment admis à l'Organisation. Elle salue tout particulièrement l'accès, au sein de la famille des Nations Unies, du Soudan, de la Tunisie et du Maroc, pays qui sont liés avec le nôtre par des relations de fraternité et de bon voisinage et dont le passé est glorieux par suite de la lutte qu'ils ont poursuivie pour permettre à leurs peuples d'atteindre la liberté.

190. Les événements qui se sont déroulés récemment dans le monde et l'aspect périlleux qu'a pris la conjoncture internationale, aspect marqué par l'utilisation de la force armée pour régler les problèmes internationaux, et dont l'exemple typique a été l'agression, perpétrée au Moyen-Orient contre l'intégrité territoriale de la République d'Egypte, renforcent la conviction de la Libye que, pour éviter la généralisation de l'agression armée et, en dernier lieu, pour parer au déclenchement de la catastrophe générale, il est nécessaire que notre organisation, dont le principe de base est que les conflits internationaux doivent être réglés par les moyens pacifiques mentionnés dans la Charte, agisse fermement et courageusement en vue d'empêcher toute menace de rupture de la paix, de briser tout acte d'agression dirigé contre l'intégrité d'un Etat Membre ou contre les aspirations de toute nation qui lutte afin de vivre dans la dignité et la liberté humaines et de venir se joindre par la suite à l'Organisation pour agrandir et renforcer la famille des Nations Unies. Aussi la délégation libyenne se fait-elle l'interprète de la satisfaction avec laquelle le peuple libyen a accueilli la nouvelle de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies en vue d'arrêter l'agression commise contre l'Egypte, et de son fervent espoir qu'une action semblable sera prise en vue de mettre fin à l'agression qui est malheureusement dirigée depuis fort longtemps contre les nations palestinienne et algérienne.

191. Je dois souligner que la Libye, à la lumière de son expérience comme membre de la Ligue des Etats arabes, et après avoir participé à la conférence afro-asiatique qui s'est tenue en 1955 à Bandoung, en Indonésie, estime que de tels groupements ont sincèrement et activement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales et sont conformes aux principes et idéaux de notre Charte qui, en sanctionnant dans son Chapitre VIII la légalité de tels arrangements régionaux, les considère comme étant propres à participer au maintien de la paix et pour mettre fin à l'agression.

192. La délégation libyenne voudrait ajouter qu'à son avis l'un des moyens les plus efficaces pour faire régner la paix, la compréhension et la coopération internationales, c'est de veiller à l'application du principe du droit des nations à disposer d'elles-mêmes, de les aider dans leur désir de jouir de ce droit, et d'intervenir en leur faveur au cas où elles sont l'objet d'une agression armée simplement parce qu'elles aspirent à réaliser ce droit universel. Aussi est-ce l'avis de ma délégation que la question palestinienne, la question algérienne et toute autre question analogue doivent être réglées par l'Organisation des Nations Unies conformément à ce droit. A cette occasion, je voudrais faire remarquer que mon pays, qui a acquis ce droit au sein de notre organisation, a toujours tenu à agir conformément aux principes de la Charte et qu'il est parvenu, avec succès, à trancher pacifiquement les questions délicates demeurées en suspens avec les puissances qui, à un moment donné, avaient occupé son territoire.

193. Ma délégation estime aussi qu'un autre facteur de paix consiste pour l'Organisation à encourager l'effort de coopération internationale qui tend à utiliser les plus importantes sources d'énergie à des fins pacifiques pour favoriser le progrès économique et réaliser la prospérité pour tous les peuples. Intéressée à cet effort dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Libye est disposée à coopérer avec cette agence et est prête à l'aider dans sa tâche en mettant à sa disposition l'espace qui pourrait lui être utile dans un ou plusieurs champs de son activité.

194. Il y a quelques jours seulement, le peuple libyen fêtait, dans la reconnaissance complète et dans une joie assombrie par les actes regrettables d'agression commis à l'est et à l'ouest de notre pays, un événement qui lui est aussi cher que l'Organisation qui en a été l'auteur. C'était le 21 novembre, date anniversaire de la résolution [289 (IV)] adoptée par l'Assemblée générale en 1949 et relative à l'indépendance du Royaume-Uni de Libye. Je voudrais assurer l'Assemblée que la Libye fait tout ce qui est en son pouvoir pour conserver et fortifier cette indépendance. La délégation libyenne saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude et son appréciation pour l'assistance technique qu'elle reçoit de l'Organisation des Nations Unies.

195. Je voudrais conclure en formulant le plus fervent espoir que l'Assemblée générale aura plusieurs fois encore l'occasion d'obtenir des titres d'humanité, d'honneur et de gloire en adoptant d'autres résolutions semblables à celle du 21 novembre 1949 en faveur des nations qui luttent héroïquement pour faire régner les principes de dignité humaine, d'autodétermination et de liberté qui sont la base de notre charte.

Motion du représentant de l'Irak

196. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Irak pour une question d'ordre.

197. **M. JAMALI** (Irak) [*traduit de l'anglais*]: Lorsque le représentant d'Israël a pris la parole pour une question d'ordre à la 600ème séance, ma délégation, comme celle de l'Egypte, pensait qu'il allait exprimer soit les regrets de son gouvernement au sujet de sa lâche attaque contre l'Egypte, soit les excuses de son gouvernement pour le honteux massacre des réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza. Nous pensions qu'il montait peut-être à la tribune pour annoncer la date du retrait des troupes d'Israël en deçà des lignes de démarcation de l'armistice. Certes, nous ne nous attendions pas à ce qu'il dise que son gouvernement était prêt à accepter que les 900.000 réfugiés arabes qui vivent depuis longtemps en Palestine, rentrent dans leurs foyers, ou que son gouvernement était disposé à respecter la Charte, les droits de l'homme et les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la Palestine.

198. Ce serait trop demander à Israël qui, avec son arrogance et ses dispositions agressives, ne respecte ni le droit ni la justice en Palestine. Le représentant d'Israël a exprimé son anxiété et son inquiétude au sujet du traitement infligé aux Juifs en Egypte. Nous avons la conviction qu'il sonne une fausse alarme, mais nous mettons en doute son droit de soulever la question devant l'Assemblée générale, et cela pour deux raisons.

199. Tout d'abord, en ce qui concerne l'Egypte, le Gouvernement d'Israël se présente déjà devant l'Assemblée les mains tachées de sang. Il a été également pris en flagrant délit dans le massacre des innocents réfugiés arabes dans la zone de Gaza. La photographie parue dans le *New York Times* du 23 novembre 1956, montrant une fillette arabe, la poitrine percée d'une balle, gisant à côté de sa mère, est une preuve irréfutable des atrocités israéliennes. On se demande comment le représentant d'un gouvernement qui commet de semblables atrocités ose monter à la tribune pour attaquer l'Egypte sur la foi de rumeurs non vérifiées.

200. En deuxième lieu, de quel droit Israël se fait-il le porte-parole de tous les Juifs du monde? Les Juifs qui ne sont pas en Israël sont citoyens de leurs pays respectifs, et Israël n'a aucun droit ni aucune raison de s'occuper d'eux, pas plus qu'il n'a le droit de se mêler des affaires des personnes d'autres races ou d'autres confessions.

201. L'ingérence d'Israël dans les affaires intérieures des autres pays, la tentative faite par Israël pour déraciner les Juifs établis dans différents pays et pour faire en leur faveur une propagande de grande envergure dans les capitales occidentales, voilà les moyens dont se servent les sionistes pour recueillir des fonds pour Israël aux Etats-Unis. Cette propagande israélienne en vue d'obtenir des fonds doit être dénoncée dans le monde entier. Israël a l'habitude de sonner de fausses alarmes et de se livrer à une propagande exagérée et sans fondement en faveur des Juifs vivant dans de nombreuses régions du monde. Si ce pays agit ainsi, ce n'est pas pour venir en aide à ces Juifs, qui ont généralement à souffrir de l'intervention d'Israël, car leur loyauté envers les pays auxquels ils appartiennent est ébranlée. Mais Israël ne se soucie guère de l'intégrité des autres pays et du bien-être des Juifs vivant dans ces pays; ce qui l'intéresse surtout, c'est de déraciner les Juifs pour les transférer en Israël et recueillir des fonds à cette fin. Les personnes qui donnent des fonds à Israël doivent savoir qu'en favorisant les visées sionistes elles ne rendent service ni aux Juifs, ni à l'humanité.

202. La méthode classique consistant à tirer parti des Juifs des autres pays et à jeter la suspicion sur des Etats

où ils vivent en paix est maintenant connue du monde entier. Les inquiétudes d'Israël au sujet des Juifs d'Egypte en sont un exemple. Mon pays, l'Irak, où les Juifs vivent depuis des millénaires aux côtés de leurs frères musulmans et chrétiens, en a fait l'expérience. En Irak, il n'y avait pas de problème juif avant l'introduction du sionisme au Moyen-Orient.

203. Aujourd'hui, les sionistes israéliens ont encore une raison de plus pour amener le monde en prétextant que les Juifs sont chassés d'Egypte. Israël veut détourner l'attention du monde de la question, plus importante, de l'agression et de l'invasion de l'Egypte, et de la violation par Israël des lignes de démarcation de l'armistice, de façon que cette attention se porte sur une question de second plan qui, si elle se posait réellement — et ce n'est probablement pas le cas — serait peu de chose à côté de la tragédie des Arabes de Palestine, de l'agression d'Israël contre l'Egypte et du massacre des réfugiés arabes de la bande de Gaza.

204. Je tiens à déclarer de cette tribune que les Arabes ne reprochent rien aux Juifs en tant que Juifs. Nous avons toujours vécu avec les Juifs en paix et en harmonie. Nous leur avons toujours fourni un foyer et un abri lorsqu'ils étaient persécutés dans d'autres pays. C'est le sionisme agressif et arrogant qui, avec sa créature Israël, est à l'origine des troubles et de l'agitation qui sévissent actuellement au Moyen-Orient. Le monde entier sait que, dans les pays arabes en général, et en Egypte en particulier, les Juifs ont toujours été traités avec justice et tolérance, sur un pied d'égalité, même aux jours les plus sombres de la guerre de Palestine et au moment de la lâche invasion de l'Egypte par Israël. Si l'Egypte prend des mesures pour garantir sa sécurité et la sécurité de ses citoyens de confession juive, c'est parce qu'Israël a attaqué l'Egypte et parce qu'Israël a utilisé quelques-uns de ces malheureux Juifs comme espions ou à d'autres fins agressives.

205. Il faut protéger les Juifs du monde, mais ils doivent avant tout être protégés du sionisme en général et de M. Ben-Gurion en particulier. Ce sont eux qui s'emploient à saper la loyauté des Juifs à l'égard des

pays auxquels ils appartiennent. C'est ce déracinement, ce regard jeté vers l'extérieur, vers Israël, qui suscite des difficultés aux Juifs du monde entier. Nous sommes convaincus qu'Israël s'avérera le plus terrible fléau, non seulement pour les Arabes de Palestine, mais pour les Juifs du monde entier. Israël essaie de les déraciner et de saper leur loyauté.

206. Écoutons M. Ben-Gurion qui, d'après le *New York Times* du 29 novembre 1956, s'est adressé hier à la Knesset, où il a accusé l'Egypte "de terroriser tous les Juifs d'Egypte qui entendent rester fidèles à leur foi juive, laquelle est liée à leur foi dans le retour à Sion". Je répète: "laquelle est liée à leur foi dans le retour à Sion". En d'autres termes, M. Ben-Gurion insinue que les Juifs d'Egypte doivent retourner à Sion.

207. Hier, au cours du même débat, Tewfik Toubi, membre arabe de la Knesset, a interrompu le Premier Ministre dans la lecture de sa motion pour demander: "Qu'avez-vous à dire des atrocités commises contre les Arabes?" Des cris de "Silence!" ont accueilli ces paroles et, toujours selon le *New York Times*, le Premier Ministre a pris lui-même la parole pour dire: "Scélérat! Etes-vous ici le représentant de Nasser?" Voilà ce qu'on entend par démocratie et voilà comment les Arabes sont autorisés à exprimer leurs vues à la Knesset d'Israël.

208. En résumé, ma délégation croit que la tentative que fait ici Israël pour créer artificiellement une question des Juifs d'Egypte représente un nouveau moyen d'étayer la campagne destinée à recueillir des fonds aux Etats-Unis en faveur du sionisme; nous croyons aussi que cette tentative a pour objet de détourner l'attention du monde de l'invasion de l'Egypte par Israël et du massacre des Arabes dans la zone de Gaza, de façon à reléguer ces questions au second plan. Nous estimons que les Juifs doivent vivre dans des conditions de fraternité et d'égalité avec tous les peuples du monde, dans les pays où ils se trouvent, et qu'ils doivent être en premier lieu protégés du sionisme et de M. Ben-Gurion.

La séance est levée à 18 heures.